RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2004-2005

Ministère des
Ressources naturelles
et de la Faune

BRILLER PARMI LES MEILLEURS

Québec

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2004-2005

Ministère des
Ressources naturelles
et de la Faune

Rédaction : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Pour renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à la :

Direction des communications
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4e Avenue Ouest, B302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Téléphone : (418) 627-8600
Ailleurs au Québec : 1 866 248-6936
Télécopieur : (418) 643-0720

service.citoyens@mrnf.gouv.qc.ca

La publication est disponible dans Internet à l'adresse suivante :
www.mrnf.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-45177-5
ISSN 1703-4604
ISSN en ligne 1703-4612
2005-1006

© Gouvernement du Québec

106-00819/

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Il fait état des résultats obtenus au cours de l'exercice financier 2004-2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune,

Pierre Corbeil
Québec, septembre 2005

Monsieur Pierre Corbeil
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4e Avenue Ouest, bureau A 308
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Au nom de l'équipe de direction, j'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Le présent rapport annuel s'inspire de l'orientation donnée par la **Loi sur l'administration publique**, selon laquelle le rapport annuel de gestion doit constituer un véritable instrument de reddition de comptes. À ce titre, il fait état des résultats obtenus en 2004-2005 au regard des objectifs retenus dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2004-2005*, des objectifs du *Plan stratégique 2001-2004* encore pertinents et des engagements concernant la prestation de services aux citoyens.

Par ailleurs, l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* et les contrôles afférents relèvent de ma responsabilité. À ma connaissance, cette information ainsi que ces contrôles sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-ministre,

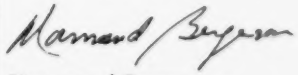

Normand Bergeron
Québec, septembre 2005

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne

Monsieur le Sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la fiabilité des données publiées dans le rapport incombe à la haute direction du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons accompli.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Cet examen a consisté essentiellement en l'obtention de renseignements et de pièces justificatives, en révision de calculs, en application de procédés analytiques, et en discussions portant sur l'information que les interlocuteurs des divers secteurs d'activité du Ministère nous ont transmise.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne,

Renée Brassard

Renée Brassard, CGA
Québec, septembre 2005

Table des matières

AVANT-PROPOS 1

PARTIE 1 : LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

1.1 La mission 3
1.2 Les créneaux d'intervention 3
1.3 La structure administrative 3
1.4 L'utilisation des ressources du Ministère 4
1.4.1 Les ressources humaines 4
1.4.2 Les ressources financières 4
1.4.3 Les ressources informationnelles 8

PARTIE 2 : LES RÉSULTATS

2.1 Les faits saillants 9
2.2 Les résultats des objectifs du *Plan annuel de gestion des dépenses 2004-2005* 10
2.3 Les résultats de certains objectifs du *Plan stratégique 2001-2004* 22
2.4 Les résultats des engagements des déclarations de services aux citoyens 26

PARTIE 3 : LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

3.1 L'embauche et la représentativité 31
3.2 L'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels 32
3.3 La gestion des plaintes 33
3.4 L'application de la politique linguistique 33
3.5 L'allégement réglementaire et administratif pour les entreprises 33
3.6 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec 34

LES ANNEXES

Annexe 1 Les résultats de Géologie Québec 37
Annexe 2 Le bilan de la *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise* 45
Annexe 3 L'organigramme du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Avant-propos

L'exercice 2004-2005 constitue une année de transition entre le cycle de planification stratégique 2001-2004, qui s'est terminé le 31 mars 2004, et le nouveau cycle 2005-2008 qui a débuté le 1er avril 2005. Ainsi, le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs énoncés dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2004-2005*, à certains objectifs du *Plan stratégique 2001-2004* encore pertinents et au respect des engagements sur les normes de prestation de services aux citoyens. Il présente également les résultats obtenus par rapport aux orientations et aux priorités du programme d'action gouvernemental *Briller parmi les meilleurs* et du *Plan de modernisation de l'État 2004-2007*.

La reddition de comptes porte sur les objectifs sous la responsabilité du Ministère au 31 mars 2005. Ainsi, les résultats qu'ont obtenus le secteur Parcs ainsi que le Bureau de la Capitale-Nationale sont présentés dans les rapports annuels de gestion des nouveaux titulaires, à la suite du remaniement ministériel du 18 février 2005, soit le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (auparavant le ministère du Développement durable et des Parcs) et le ministère des Transports.

Le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* comprend trois grandes parties et trois annexes.

La première partie présente le Ministère, sa mission, ses créneaux d'intervention, sa structure administrative ainsi que l'information relative à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles. Le site Internet du Ministère permet d'en savoir davantage sur les responsabilités confiées au ministre des Ressources naturelles et de la Faune ainsi que sur les lois et les règlements qu'il administre.

La deuxième partie est consacrée aux faits saillants de l'exercice 2004-2005 et à la présentation des résultats obtenus par rapport aux engagements qu'a pris le Ministère. Lorsqu'ils sont disponibles, les résultats des exercices précédents sont présentés à des fins comparatives.

La troisième partie rend compte des interventions du Ministère quant à certaines exigences législatives et gouvernementales. De plus, elle décrit les actions que le Ministère a entreprises à la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec.

Enfin, l'annexe 1 fait état des résultats qu'a obtenus l'unité autonome de service Géologie Québec par rapport aux cibles de son plan d'action 2004-2005. Forêt Québec, l'autre unité autonome de service du Ministère, produit un rapport annuel distinct. Toutefois, les résultats relatifs à la prestation des services aux citoyens, à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles ainsi qu'aux exigences législatives et gouvernementales des deux unités autonomes de service sont intégrés dans le rapport annuel de gestion du Ministère. L'annexe 2 présente le bilan 2001-2004 des moyens qu'a pris le Ministère pour actualiser la *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*. L'annexe 3 présente l'organigramme du Ministère.

Partie 1 Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

1.1 LA MISSION

À titre de gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minières, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a pour mission de favoriser la mise en valeur, la conservation et la connaissance des ressources naturelles et du territoire, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, au bénéfice des citoyens. Le développement durable se définit comme un processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement.

Afin d'appuyer le développement durable, le Ministère privilégie une gestion intégrée des ressources. Cette approche de gestion suppose une vision globale des ressources et du territoire. Elle intègre et concilie, dans le processus décisionnel, les besoins sociaux, les objectifs économiques ainsi que les considérations environnementales dans le but de respecter les valeurs et les préoccupations des utilisateurs et de la collectivité.

1.2 LES CRÉNEAUX D'INTERVENTION

Conformément aux mandats que lui a confiés le gouvernement, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune intervient sur le plan de l'utilisation et de la mise en valeur du territoire, des ressources forestières, minières, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière. Ainsi, le Ministère :

- acquiert, développe et diffuse les connaissances relatives au territoire québécois et aux ressources naturelles ;
- assure la mise en valeur et la gestion du territoire et de ses ressources naturelles ;
- veille à la protection et à la conservation des ressources naturelles et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public ;
- assure la gestion de l'information foncière relative au territoire public et privé ;
- accorde et gère les droits d'usage du territoire public et des ressources naturelles.

1.3 LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

En 2004-2005, la structure administrative du Ministère a été ajustée pour tenir compte, notamment, de l'intégration du secteur Faune et de la décision gouvernementale de mettre en œuvre le rapport de la Commission sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe).

En effet, la **Loi abrogeant la Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) et modifiant d'autres dispositions législatives** est entrée en vigueur le 30 juin 2004. L'entrée en vigueur de cette loi a permis l'intégration de la faune en tant que secteur d'activité du Ministère au même titre que le territoire, les forêts, les mines, l'information foncière et l'énergie. De plus, la création d'une unité responsable de la mise en œuvre du rapport sur la forêt publique est venue confirmer l'intention du gouvernement de donner suite au rapport de la commission Coulombe, déposé en décembre 2004. L'organigramme du Ministère, au 31 mars 2005, est présenté à l'annexe 3.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

1.4 L'UTILISATION DES RESSOURCES DU MINISTÈRE

1.4.1 Les ressources humaines

Pour l'exercice 2004-2005, le Ministère disposait d'un effectif autorisé de 4 596 en équivalent temps complet (ETC). Le tableau qui suit montre la répartition de cet effectif selon les secteurs :

Ministère / Fonds	Régulier	Occasionnel	Total
Ressources naturelles et Faune	2 270	227	**2 497**
Forêt Québec (*Fonds forestier*)	1 125	389	**1 514**
Fonds de l'information géographique	24	6	**30**
Fonds de l'information foncière	476	79	**555**
TOTAL	**3 895**	**701**	**4 596**

Par ailleurs, au 31 mars 2005, la répartition de l'effectif par catégorie d'emplois était la suivante :

Effectif par catégorie d'emplois au 31 mars 2005

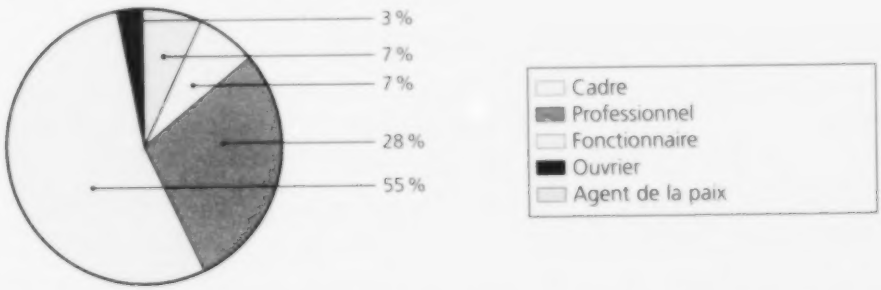

Pour mener à bien ses mandats, le Ministère s'appuie sur une structure fortement régionalisée. Ainsi, plus de 48 % du personnel exerce ses activités en région. Plus de 260 points de services régionaux permettent au Ministère d'être présent dans toutes les régions du Québec et favorisent l'accessibilité des citoyens et de la clientèle industrielle aux produits et services qu'il offre.

1.4.2 Les ressources financières

Cette partie comprend l'ensemble des ressources financières qu'a générées et utilisées le Ministère au cours de l'exercice 2004-2005. D'une part, les revenus sont présentés au « brut » en regroupant les revenus qui proviennent des droits et permis, les revenus autonomes ainsi que les contributions reçues de l'industrie. D'autre part, les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées, tant par le Ministère que par les fonds spéciaux, pour accomplir l'ensemble des activités du portefeuille ministériel. Elles incluent les crédits accordés relativement aux travaux sylvicoles et aux pertes des entreprises minières. Les résultats présentés sont des données provisoires datées du 13 mai 2005.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Les revenus

Les revenus de l'exercice 2004-2005 totalisent 756,7 millions de dollars. Plus de 75 % de ces revenus, soit 569,3 millions de dollars, proviennent de montants versés en droits et permis pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources forestières, minières, hydrauliques et fauniques. S'élevant à 145,3 millions de dollars, les revenus autonomes se répartissent de la façon suivante :

- ministère des Ressources naturelles et de la Faune : 21,0 millions de dollars ;
- *Fonds forestier* : 2,1 millions de dollars ;
- *Fonds de l'information foncière* : 120,3 millions de dollars ;
- *Fonds de l'information géographique* : 1,9 million de dollars.

Revenus	2004-2005 (M $)	2003-2004[1] (M $)
Droits et permis	569,3	438,1
Revenus autonomes	145,3	135,7
Contributions de l'industrie	42,1	42,7
TOTAL	**756,7**	**616,5**
Variation	**140,2**	

1. Les données de Faune Québec ont été ajoutées à des fins de comparaison sur une base annuelle comparable

Revenus par domaine d'activité	2004-2005 (M $)	%
Territoire	134,0	17,7
Forêts	470,2	62,2
Faune	29,6	3,9
Mines	37,2	4,9
Énergie	81,7	10,8
Administration	4,0	0,5
TOTAL	**756,7**	

L'augmentation des revenus de 140,2 millions de dollars, observée entre les exercices 2003-2004 et 2004-2005, s'explique principalement par :

- une augmentation de 59,2 millions de dollars qui résulte d'une croissance du prix moyen du bois facturé ;
- une augmentation de 36,7 millions de dollars qui résulte d'un accroissement du volume de bois facturé ;
- une augmentation de 15,6 millions de dollars à l'égard des revenus qui proviennent de la perception des droits miniers occasionnée, d'une part, par la délivrance d'avis de cotisation portant sur des déclarations de droits sur les mines d'années antérieures et, d'autre part, par une augmentation sur le chapitre des acomptes provisionnels de l'année en cours, occasionnée par la hausse du prix de certains métaux sur les marchés et ayant eu pour effet d'accroître les profits de certaines compagnies ;
- une augmentation de 10,5 millions de dollars à l'égard de la ressource hydraulique qui s'explique, principalement, par une hydraulicité supérieure (8,4 millions de dollars) et l'indexation des taux de redevances (2,1 millions de dollars) ;
- une augmentation de 8,6 millions de dollars des revenus en ce qui a trait au registre foncier et à la réforme cadastrale reliée à l'importante activité dans le marché immobilier ;
- une augmentation de 8,2 millions de dollars qui résulte d'un ajustement des revenus entre les exercices financiers 2002-2003 et 2003-2004, à la demande du contrôleur des Finances et dans le respect des règles comptables en vigueur au gouvernement ;
- une augmentation de 1,4 million de dollars attribuable globalement à diverses variations mineures.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Les dépenses

Les dépenses de l'exercice 2004-2005 totalisent 799,9 millions de dollars. De ces dépenses, 64,5 % sont affectées au domaine des forêts.

Dépenses par domaine d'activité	2004-2005 (M$)	%	2003-2004[1] (M$)
Territoire	101,5	12,7	100,5
Forêts	515,7	64,5	534,3
Faune	76,9	9,6	76,8
Mines	36,5	4,6	37,6
Énergie	37,3	4,6	39,7
Administration	32,0	4,0	33,7
TOTAL	**799,9**		**822,6**
Variation	**(22,7)**		

1. Les données de Faune Québec ont été ajoutées à des fins de comparaison sur une base annuelle comparable.

La diminution des dépenses de 22,7 millions de dollars, entre les exercices 2003-2004 et 2004-2005, est attribuable à :

- une diminution de 11,4 millions de dollars des sommes versées au titre du *Programme FAIRE, volet stratégique des régions ressources* ;
- une diminution de 7,5 millions de dollars des dépenses relatives à la provision pour mauvaises créances ;
- une diminution de 5,3 millions de dollars des dépenses liées à la suppression des feux de forêts ;
- une augmentation de 1,5 million de dollars attribuable globalement à diverses variations.

Les sources de financement

Comme le tableau suivant le démontre, les dépenses du Ministère sont pourvues par diverses sources de financement qui tiennent compte, notamment, de la relation d'affaires particulière que le Ministère entretient avec les différents acteurs du milieu des ressources naturelles et de la faune.

Sources de financement	2004-2005 (M$)
Crédits votés	
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune*	**247,5**
* Excluant les contributions au *Fonds forestier* au montant de 113,8 M$.	
Crédits sur redevances	
Travaux sylvicoles	173,8
Récupération des bois	1,8
SOPFIM et SOPFEU	16,4
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	10,3
Pertes des entreprises minières	9,9
	212,2
Fonds spéciaux	
Fonds forestier	243,5
Fonds d'information foncière	77,0
Fonds d'information géographique	2,1
	322,6
Contribution de l'industrie à SOPFIM/SOPFEU (y compris les grands propriétaires privés)	**17,6**
TOTAL	**799,9**

Les investissements

Les investissements de l'exercice 2004-2005 totalisent 70,5 millions de dollars, comparativement à 70,1 millions de dollars en 2003-2004. L'augmentation de 0,4 million de dollars, observée entre les exercices 2003-2004 et 2004-2005 en ce qui concerne les acquisitions d'immobilisations, s'explique principalement par une augmentation de 3,9 millions de dollars en rénovation de bâtiments, par une augmentation de 3,6 millions de dollars en réseaux complexes (réseau et infrastructure de communication pour la réforme cadastrale), par une rationalisation de 5,8 millions de dollars des projets de développement informatique et par une diminution de 2,1 millions de dollars en acquisition de véhicules.

	Investissements (M$)					
Catégories d'immobilisations	**MRNF**	**Fonds forestier**	**Fonds d'information foncière**	**Fonds d'information géographique**	**Total 2004-2005**	**Total 2003-2004**
Terrains	0,4	–	–	–	0,4	–
Bâtiments	5,2	–	0,7	–	5,9	2,0
Aménagement	0,4	–	–	–	0,4	0,6
Matériel et équipement						
Véhicules	2,6	2,3	–	–	4,9	7,0
Équipement informatique	2,9	1,4	0,7	–	5,0	5,7
Équipement spécialisé	1,5	0,7	–	–	2,2	1,0
Autre	0,1	–	–	–	0,1	–
Développement informatique	7,5	8,7	8,0	0,4	24,6	30,4
Réseaux complexes	–	–	27,0	–	27,0	23,4
TOTAL	**20,6**	**13,1**	**36,4**	**0,4**	**70,5**	**70,1**

1.4.3 Les ressources informationnelles

En 2004-2005, le Ministère a fait des investissements importants dans le domaine des ressources informationnelles. Il a poursuivi l'architecture et le développement de systèmes majeurs tels que les plans et rapports annuels d'interventions forestières, la gestion de la culture des plants de reboisement, le Système d'information écoforestière, l'attribution des droits miniers, le Système géoscientifique pétrolier et gazier, l'accès à l'information géographique gouvernementale et l'environnement de production en ligne. Tous ces systèmes contribuent à l'offre de services en ligne du Ministère.

Sur le plan des investissements technologiques, des travaux de migration de l'environnement micro-informatique vers la technologie XP, le démarrage de la consolidation des environnements technologiques, la fusion des deux centres de traitement, l'augmentation de la sécurité de l'actif informationnel (coupe-feu, antivirus et plan de relève) ainsi que les travaux préliminaires visant l'intégration des services informatiques de Faune Québec ont été effectués.

Partie 2 Les résultats

2.1 LES FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice 2004-2005, les nombreuses actions du Ministère ont permis la réalisation de multiples projets et l'atteinte de nombreux objectifs. La présente section fait état des actions et des réalisations les plus marquantes.

- La **Loi abrogeant la Loi sur la Société de la Faune et des Parcs du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives** est entrée en vigueur le 30 juin 2004, ce qui a permis de créer le secteur Faune Québec au sein du Ministère.

- La *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (commission Coulombe) a remis son rapport en décembre 2004. Cette commission avait été mandatée par le gouvernement du Québec en 2003, pour examiner l'administration du régime forestier québécois ainsi que les mesures visant le développement durable telles que la protection et la mise en valeur du milieu forestier et de ses ressources. Le Ministère a mis sur pied une équipe de mise en œuvre et a effectué l'analyse des recommandations de la commission dans le but d'y donner suite.

- Le projet de loi n° 71 qui modifie la **Loi sur les forêts** a été adopté en mars 2005. Dans la foulée des recommandations du rapport de la commission Coulombe, cette loi permet de reporter au 1er avril 2008 le dépôt des plans généraux d'aménagement forestier. De plus, pour les années 2005 à 2008, elle réduit de 20 % la possibilité forestière des principales essences résineuses, cette diminution étant de 25 % sur le territoire où s'applique le régime forestier adapté de l'entente de *la Paix des braves*, et de 5 % pour les autres essences.

- Les travaux préparatoires à l'élaboration d'une nouvelle stratégie énergétique pour le Québec ont été complétés. Le Ministère a lancé la démarche en rendant public le document de consultation *Le secteur énergétique au Québec – Contexte, enjeux et questionnements*. Parallèlement, la *Commission de l'économie et du travail* a tenu des audiences en vue de connaître l'avis d'experts, de citoyens, de représentants d'organismes et de l'industrie sur les enjeux énergétiques au Québec.

- La *Stratégie pancanadienne du diamant* a été élaborée et les premiers ministres provinciaux et territoriaux ont approuvé un plan d'action en juillet 2004. De plus, plusieurs mesures de la *Stratégie d'accélération de la mise en valeur du potentiel du diamant au Québec* ont été mises en œuvre.

- Un projet majeur de modernisation de la production et de la diffusion de l'information géographique du territoire québécois a été entrepris. Il vise à maintenir à long terme l'efficience et l'efficacité du *Programme de connaissance géographique du territoire québécois* et, ainsi, à mieux adapter la production (projet EPEL : environnement de production et d'exploitation en ligne) et la diffusion (projet EDEL : environnement de diffusion en ligne) de l'information géographique aux besoins des groupes de clientèle spécialisée, des partenaires d'affaires des ministères et de la clientèle en général.

- Une nouvelle approche gouvernementale d'affectation du territoire public a été conçue et, par la suite, adoptée en février 2005. Cette approche permettra la mise en œuvre d'une nouvelle génération de plans d'affectation du territoire public et elle contribuera à la gestion intégrée des ressources et à la cohérence des actions du gouvernement sur le territoire public.

- L'entrée en vigueur d'un décret, modifiant le règlement sur les espèces menacées ou vulnérables et leurs habitats, a permis d'ajouter six nouvelles espèces à la liste des espèces menacees ou vulnérables désignées du Québec.

- Des mesures visant à assurer la pérennité de la perchaude dans le lac Saint-Pierre ont été élaborées, parmi celles-ci, un programme de retrait de permis de pêche commerciale, établi de concert avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

- Le Ministère a reçu le Prix d'excellence 2004 – Gouvernement en ligne de l'Institut de l'administration publique du Québec (IAPQ) pour la modernisation du Registre foncier du Québec. La modernisation du Registre foncier du Québec contribue concrètement à l'orientation du gouvernement en ligne qui consiste à rendre les services publics plus accessibles, plus faciles à utiliser et plus efficaces pour le citoyen en mettant à profit l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

2.2 LES RÉSULTATS DES OBJECTIFS DU *PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2004-2005*

Dans la présente partie, le Ministère rend compte de l'atteinte des six objectifs contenus dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2004-2005. Ce plan présente les choix retenus pour l'exercice 2004-2005 dans le domaine de l'allocation des ressources et il reflète le souci du Ministère qui vise à consolider sa capacité organisationnelle afin de réaliser sa mission.

L'atteinte des objectifs est mesurée à l'aide d'indicateurs. Pour obtenir plus de précisions sur les engagements financiers du Ministère, le lecteur est invité à consulter le *Budget de dépenses 2004-2005, Volume III, Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes*.

OBJECTIF 1 ADAPTER LES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE AUX ORIENTATIONS DU PROCESSUS DE MODERNISATION DE L'ÉTAT

INDICATEUR 1.1 État de l'avancement de la planification et de la mise en œuvre des mesures (partenariat, délégation d'activités, abandon de certaines activités, allègement réglementaire) découlant de la révision des modes de gestion et de financement des activités ministérielles

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Ministère a réalisé de nombreux projets en lien avec le *Plan de modernisation 2004-2007 - Pour des services de qualité aux citoyens* que le gouvernement a déposé en mai 2004. Les projets, de même que les mesures, relatifs à l'allégement réglementaire sont présentés dans la partie 3.

- Le Ministère contribue aux travaux des deux tables (*Québec-Régions, Québec-Municipalités*) chargées de coordonner les travaux liés aux deux protocoles d'entente sur la régionalisation et la décentralisation, signés lors du Forum des générations. Différents projets ont été élaborés et ils se concrétiseront au cours du prochain exercice.

Les résultats

- La **Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal**, adoptée en octobre 2004, a modifié la **Loi sur les terres du domaine de l'État**, la **Loi sur les forêts** et la **Loi sur les mines** afin de permettre aux municipalités d'entretenir des chemins forestiers, miniers ou autres du domaine de l'État. Cette loi répond à la volonté qu'ont exprimée les municipalités d'obtenir des compétences légales pour prendre en charge l'entretien de certains chemins situés à l'intérieur du domaine de l'État. Ces modifications législatives s'inscrivent dans le projet gouvernemental de décentralisation et de régionalisation.

- Le Ministère a mis au point une nouvelle approche d'affectation du territoire public et le Conseil des ministres l'a approuvée en février 2005. Le plan d'affectation du territoire public joue un rôle unique dans la gestion des terres et des ressources, soit un rôle de planification et de coordination des choix et des décisions gouvernementales pour l'utilisation du territoire public, dans le meilleur intérêt de la collectivité.

- Le Ministère a commencé l'élaboration d'un cadre de référence pour la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire public. Cette démarche vise à harmoniser les usages sur le territoire, à favoriser la concertation des usagers et à proposer une vision globale et intégrée du développement des ressources naturelles et du territoire public. En juin 2004, une première étape a été franchie avec le regroupement du secteur Faune et de celui des ressources naturelles.

- La Cour suprême a rendu deux jugements importants, Haïda et Taku River, en novembre 2004, lesquels viennent préciser l'obligation des gouvernements de consulter les Autochtones. Le Ministère a entrepris la révision de ces façons de faire afin que sa gestion des ressources naturelles et de la faune respectent ces jugements.

- En collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Régie du bâtiment et le ministère du Travail, le Ministère a élaboré un projet de loi intitulé **Loi modifiant la Loi sur les produits et les équipements pétroliers, la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives**. Ce projet a pour objectif d'intégrer, dans les mandats de la Régie du bâtiment exclusivement, les responsabilités à l'égard de la sécurité et de la qualité des équipements pétroliers ainsi que les responsabilités environnementales relatives à la **Loi sur la qualité de l'environnement**. Ce projet vise à rendre l'État plus efficace et mieux centré sur les services aux citoyens.

- La conception administrative d'un nouveau système informatique, *Optimisation de la gestion des droits fonciers* pour la gestion de tous les droits fonciers et pour le contrôle de l'occupation du territoire public, a été achevée et l'architecture de ce système est débutée.

- Dans le domaine de l'information géographique gouvernementale, l'architecture du projet EDEL a été complétée et celle du projet EPEL est en cours d'élaboration. Le projet EDEL permettra la transmission en ligne de l'information géographique gouvernementale et rendra les clients plus autonomes dans leurs démarches d'achat de produits et de services. À long terme, l'utilisation de l'information géographique par la clientèle devrait s'accroître. Quant au projet EPEL, il vise à augmenter la performance de production et à améliorer l'information géographique de référence.

— En ce qui concerne le *Plan géomatique du gouvernement du Québec* (PGGQ), le projet intitulé *Accessibilité grand public à l'information géographique gouvernementale* s'est poursuivi en 2004-2005. À cet égard, les principales réalisations ont été : la révision de l'architecture du *Catalogue d'information géographique gouvernementale* afin de relier les fonctionnalités nouvelles de diffusion à celles de production, le dépôt du *Profil québécois sur les métadonnées* pour en adopter la pratique recommandée, la mise en ligne du portail *Le Québec géographique*, la poursuite de l'enrichissement d'*Atlas Québec* par l'ajout du module *Vues d'ensemble du Québec*. Parallèlement à ces réalisations, pour la période 2004-2009, un nouveau mandat axé sur la modernisation de l'information géographique gouvernementale a été obtenu du Conseil des ministres en janvier 2005.

— Les conventions de gestion territoriale pour la gestion et la mise en valeur des terres publiques intramunicipales ont été prolongées avec les quatre municipalités régionales de comté (MRC) du Saguenay–Lac-Saint-Jean et avec Ville Saguenay. Les discussions se sont poursuivies avec les milieux régionaux à propos du renouvellement des conventions avec les MRC d'Antoine-Labelle et de Charlevoix-Est, ainsi que pour la signature de nouvelles ententes avec les MRC des Sept-Rivières, de Minganie, des Îles-de-la-Madeleine, de Bonaventure, de Drummond et d'Arthabaska.

— Le développement informatique du nouveau système de vente pour les permis de chasse, de pêche et de piégeage s'est poursuivi. Ce système permet aux commerçants reconnus comme agents de vente de délivrer des permis, partout au Québec, à partir de terminaux *points de vente*. Il offre également une plus grande flexibilité et une meilleure gestion des données et des revenus qu'engendre la vente des permis. Au 31 mars 2005, près de 700 agents de vente, sur une possibilité de 850, étaient raccordés au système.

— Dans le contexte de la délégation du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II*, 28 ententes ont été conclues avec les Conférences régionales des élus (CRÉ) et les MRC des régions administratives concernées, ainsi qu'avec l'Agence forestière de la Montérégie pour la région de la Montérégie.

— Le Ministère a régularisé une situation anachronique qui avait cours depuis longtemps et qui constituait un cas unique au Québec. En faisant adopter, en juin 2004, la **Loi concernant l'abolition des rentes aux Îles-de-la-Madeleine**, les titres de propriétés des insulaires sont maintenant libres de paiement de rentes.

OBJECTIF 2 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE GESTION DU TERRITOIRE ET DE SES RESSOURCES SELON UNE APPROCHE INTÉGRÉE

INDICATEUR 2.1 État de l'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans et de stratégies de mise en valeur des ressources naturelles

De nombreux plans et stratégies de mise en valeur des ressources naturelles ont été élaborés au cours de l'exercice 2004-2005, et ce, dans tous les secteurs.

— Le Ministère a poursuivi l'élaboration de la *Stratégie de création de richesse par les ressources naturelles* pour l'ensemble du Québec. Annoncée dans le document *Briller parmi les meilleurs*, cette initiative vise à développer les ressources énergétiques, minières, fauniques et forestières et le potentiel du territoire public, en partenariat avec les régions et les communautés autochtones.

- De concert avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère des Affaires municipales et des Régions, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le Ministère a élaboré un projet de *Stratégie de consolidation et de diversification de l'industrie des produits du bois* lequel devra faire l'objet de consultations, notamment avec le gouvernement du Canada. Ce projet de stratégie vise à accompagner l'industrie dans la consolidation des usines de première transformation du bois et à favoriser la diversification vers la deuxième et la troisième transformation, ainsi que celle du secteur du meuble.

- Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du *Plan d'action pour l'amélioration des pratiques de jardinage*, entre autres, afin d'améliorer les connaissances sur les forêts feuillues et mixtes. Plusieurs projets ont été réalisés en 2004-2005, parmi lesquels des stratégies adaptées d'aménagement dans les forêts feuillues et mixtes de l'Outaouais et des Hautes-Laurentides.

- La réalisation du *Programme d'exploration pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent* s'est poursuivie. Elle a été marquée par la volonté des gouvernements fédéral et québécois de favoriser l'accomplissement d'activités permettant la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin. Ainsi, le Ministère a participé aux étapes suivantes :
  - la consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent ;
  - la réalisation du projet d'Initiative Géoscientifique ciblée de la *Commission Géologique du Canada (CGC)* dans l'estuaire du Saint-Laurent ;
  - l'élaboration de l'*Énoncé sur les pratiques canadiennes sur l'atténuation des impacts éventuels des levés sismiques en milieu marin* ;
  - des discussions avec le gouvernement fédéral en vue de signer une entente sur la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.

- Des portraits territoriaux dans neuf régions administratives (Saguenay – Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie, Lanaudière et Laurentides) ont été élaborés.

- Des plans régionaux de développement du territoire public, section récréotouristique, ont été préparés pour les régions administratives du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay – Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale, de la Mauricie, de l'Outaouais et de la Côte-Nord. L'élaboration des plans pour les régions administratives de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec est en cours. Pour la région de la Gaspésie et la MRC de Matane, un plan, section industrielle volet éolien, a été élaboré, adopté et mis en œuvre.

- En juin 2004, le Ministère a lancé la *Stratégie d'accélération de la mise en valeur du potentiel du diamant au Québec*. L'ensemble des mesures a pour but de maximiser les retombées économiques à toutes les étapes de la chaîne de production et de distribution. Un site Internet portant sur le diamant, et y intégrant les connaissances acquises ainsi que les avantages concurrentiels offerts par le Québec, a été conçu. Ce site est accessible depuis février 2005. Cette stratégie constitue un complément à la *Stratégie pancanadienne du diamant* et au plan d'action qui y est associé. Ce plan a été dévoilé en septembre 2004.

- Le Ministère coordonne les travaux d'un comité centre-régions de gestion intégrée des ressources en milieu agricole. Un document de positionnement sur les interventions futures en milieu agricole a été élaboré et est en voie d'être approuvé par les autorités sectorielles.

- Par l'intermédiaire du volet agricole de l'*Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent*, le Ministère, en partenariat avec d'autres organismes, a soutenu financièrement une dizaine de projets en région et au centre liés à la problématique de protection et de restauration des habitats en milieu agricole, notamment sur la rivière Boyer, la rivière Fouquette et au Marais Noir. Le Ministère a également soutenu d'autres projets liés aux trois autres volets de l'entente. Ces projets visent à assurer l'accès aux rives à des fins récréatives, à assurer le maintien de la biodiversité ainsi qu'à mettre au point une stratégie de navigation durable.

INDICATEUR 2.2 **État de l'avancement de l'élaboration de plans régionaux pour la mise en œuvre de la *Stratégie de création de richesse par les ressources naturelles* pour l'ensemble du Québec**

L'élaboration de plans régionaux est liée à la mise en œuvre d'une stratégie de création de richesse. La *Stratégie de création de richesse par les ressources naturelles* est à l'étape de l'élaboration.

INDICATEUR 2.3 **État de l'avancement de l'élaboration d'une stratégie énergétique québécoise**

Les travaux préalables à l'élaboration d'une nouvelle stratégie énergétique québécoise ont été réalisés au cours de l'exercice 2004-2005.

- Un document sur le contexte, les enjeux et les questionnements à l'égard du secteur énergétique a été préparé et rendu public.

- La *Commission de l'économie et du travail* a tenu, en deux parties, des consultations sur les enjeux en matière d'énergie au Québec :
  - en décembre 2004, une première consultation a permis d'entendre six experts qui se sont prononcés sur certaines questions sensibles à l'égard de la sécurité et de l'avenir énergétiques du Québec ;
  - une partie générale a donné l'occasion à des individus, des entreprises, des représentants des Premières Nations et d'autres regroupements de faire connaître leurs opinions, suggestions et préoccupations sur les questions énergétiques. Plus de 165 mémoires ont été déposés, dont près de 140 avaient été entendus au 31 mars 2005.

À l'automne 2004, le Ministère a également lancé les travaux en vue de faire l'inventaire du potentiel éolien québécois exploitable à des fins de production d'énergie électrique et d'évaluer la capacité d'intégration de cette énergie au réseau de transport existant. Au 31 mars 2005, les versions préliminaires des biens livrables suivants avaient été complétées :

- l'inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec ;
- l'évaluation de la capacité d'intégration au réseau d'Hydro-Québec au regard de l'ajout de parcs de production d'électricité à partir d'énergie éolienne.

Par ailleurs, l'élaboration de deux autres biens livrables est en cours, soit :

- un modèle d'analyse financière permettant d'établir le coût moyen de la production d'électricité à partir d'énergie éolienne par région administrative ;
- un outil informatique cartographique interactif permettant de visualiser les résultats de l'inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec.

INDICATEUR 2.4

État de l'avancement de l'élaboration et de la révision d'indicateurs de résultats en matière de développement durable

Le Ministère participe aux travaux d'élaboration du plan de développement durable du Québec, de concert avec une vingtaine de ministères et organismes. En 2004-2005, dans le contexte des travaux du Groupe de travail interministériel sur le développement durable, le Ministère a participé activement aux travaux suivants :

- la préparation d'un document d'information portant sur le plan de développement durable du Québec. Ce document dresse l'état de situation du développement durable au Québec et il présente des constats qui ont été faits sur l'état du territoire, de la biodiversité, des forêts, des ressources minérales ainsi que sur l'apport des ressources naturelles au développement des régions ;
- l'élaboration de l'avant-projet de loi sur le développement durable, présenté à l'Assemblée nationale en novembre 2004, et du document de consultation sur le plan de développement durable du Québec, lequel sert de document de référence pour la consultation débutée en décembre 2004 ;
- l'identification d'une quarantaine d'objectifs de développement durable rattachés au projet de stratégie de développement durable du Québec, dont plus d'une dizaine se rapporte aux champs de responsabilité du Ministère. Parmi ceux-ci, il convient de mentionner les objectifs liés à l'écologisation des activités de production, à l'aménagement intégré du territoire et au développement régional, ainsi qu'à la gestion et à la protection du patrimoine naturel.

Le Ministère a entrepris les travaux visant l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan ministériel de développement durable, tout en poursuivant la mise en œuvre d'actions de développement durable dans ses différents programmes, plans ou activités. Ainsi, dans le contexte de la *Stratégie québécoise sur la diversité biologique 2004-2007*, le Ministère est responsable de la mise en œuvre de 25 objectifs (sur un total de 83) centrés sur les aires protégées, les espèces menacées ou vulnérables, l'énergie, la faune ainsi que les activités forestières et minières.

En outre, le Ministère a conçu cinq nouveaux indicateurs d'aménagement durable des forêts, ce qui porte à dix le nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts qui font maintenant l'objet d'un suivi annuel. Parallèlement à cette démarche, douze indicateurs sont utilisés pour évaluer les performances, sur le plan forestier et environnemental, des bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) et de contrat d'aménagement forestier (CtAF) pour la période allant de 1999 à 2008.

INDICATEUR 2.5

État de l'avancement des travaux relatifs au développement d'aires protégées

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le Ministère sont les deux principaux acteurs de la mise en œuvre de la *Stratégie québécoise sur les aires protégées*.

Au 31 mars 2005, le réseau d'aires protégées comptait 1 243 sites regroupés sous 22 statuts juridiques différents et couvrant une superficie de plus de 90 000 km², soit 5,4 % du territoire québécois. Le Ministère est responsable, notamment, de 6 des 22 statuts juridiques d'aires protégées : les habitats fauniques, les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), les refuges d'oiseaux migrateurs, les refuges fauniques, les sites sous la responsabilité de la Fondation de la faune du Québec et les rivières à saumon. À ce nombre s'ajoutent deux autres statuts qui sont en cours d'élaboration, soit les sites géologiques exceptionnels et les refuges biologiques.

En 2004-2005, le Ministère, en vertu des dispositions particulières inscrites dans la **Loi sur les forêts**, a conféré une protection légale à 41 EFE, assurant ainsi la conservation d'éléments très importants de la diversité biologique du milieu forestier. Au total, 104 EFE sont maintenant protégés légalement pour une superficie de 194 km².

Le Ministère collabore également au processus de sélection de réserves aquatiques et de biodiversité projetées en déterminant les droits attribués (forestiers, miniers, énergétiques, fauniques et fonciers), de même que les contraintes et les potentiels de développement des ressources naturelles qui sont associés aux territoires visés. Au cours de l'année 2004-2005, ces travaux ont permis d'ajouter, au réseau d'aires protégées, une superficie de 2 139 km², et ce, par la création de sept réserves de biodiversité projetées et d'une réserve aquatique projetée dans la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James. L'évaluation des territoires pour la création ou l'agrandissement de 19 réserves de biodiversité projetées et de 3 réserves aquatiques projetées, couvrant une superficie totale de plus de 6 700 km², a été réalisée.

Finalement, des moyens permettant la mise en réserve et la protection de sites de paysage humanisé ont été définis. Dans ce cadre, une étude, menée par l'Université de Montréal avec la collaboration du Ministère, a présenté les assises pour l'établissement de critères de paysage humanisé, critères qui seraient adaptés au contexte québécois, tout en illustrant le profil d'une douzaine de territoires correspondant aux attributs d'un paysage humanisé. Plusieurs de ces territoires sont situés dans des régions agro-forestières, alors que certains comportent des terres de tenure publique.

INDICATEUR 2.6

État de l'avancement du respect de la conformité à la réglementation du Ministère

— Taux de conformité des interventions forestières découlant du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI) : **87 % des interventions forestières conformes au RNI**

Afin d'assurer l'application du RNI, le Ministère a mis au point une méthode qui comporte plusieurs normes à vérifier. Cet indicateur mesure le taux de conformité des bénéficiaires quant aux éléments conformes, par rapport au nombre total d'éléments vérifiés, en tenant compte de l'importance relative des superficies aménagées dans chaque région.

Pour les interventions d'aménagement forestier réalisées en 2003-2004, le taux global de conformité compilé en 2004-2005 est de 87 %, soit 128 585 éléments conformes sur 147 276 éléments vérifiés. Le taux de conformité mesure la performance des industriels en ce qui a trait au respect des normes prévues dans le règlement. Depuis 2001-2002, le taux de conformité est passé de 83 % à 87 %. L'amélioration a davantage rapport à la construction des traverses de cours d'eau ainsi qu'à l'exécution de la récolte, les deux éléments de première importance qui font l'objet d'une vérification sur le terrain.

En général, les efforts entrepris au cours des dernières années démontrent que les bénéficiaires sont plus sensibilisés et qu'ils ont une meilleure compréhension de la réglementation et des objectifs, et plusieurs adhèrent à des mécanismes d'amélioration continue. Aussi le Ministère s'assure-t-il de faire connaître aux industriels leur taux de conformité respectif en vue de convenir, au besoin, de plan d'amélioration continue.

— Taux de vérification des équipements pétroliers à risque élevé : **99 % des équipements pétroliers à risque élevé vérifiés**

— Taux de conformité des équipements pétroliers à risque élevé : **93 % des équipements pétroliers à risque élevé conformes**

La **Loi sur les produits et les équipements pétroliers** prévoit la vérification statutaire des équipements pétroliers à risque élevé. Les règles sont précisées dans le *Règlement sur les produits et les équipements pétroliers*. La fréquence varie en fonction de la nature des équipements visés et des produits qu'ils contiennent.

Évolution du taux de vérification des équipements pétroliers à risque élevé

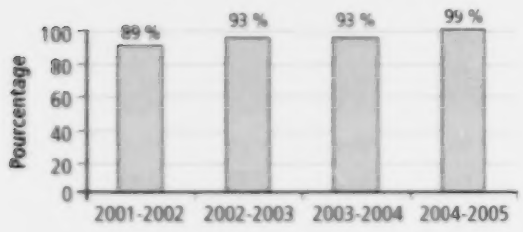

Évolution du taux de conformité des équipements pétroliers à risque élevé

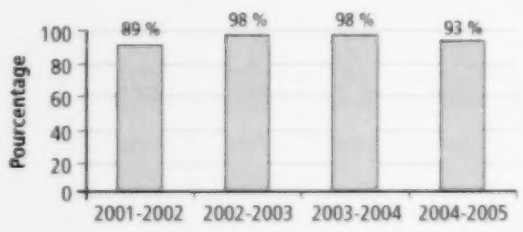

Au cours de l'exercice 2004-2005, 3 140 sites où l'on trouve des équipements pétroliers à risque élevé devaient être vérifiés. Au 31 mars 2005, 3 100 sites avaient reçu la visite d'un vérificateur agréé, ce qui représente un taux de vérification de 99 %. Dans la plupart des cas, les sites qui n'ont pas fait l'objet d'une visite impliquent des réservoirs inutilisés temporairement ou des cas de transfert de permis.

Près de la moitié des sites visités (1 462 sites) présentaient des non-conformités. Bon nombre de ces sites non conformes ont fait l'objet de travaux nécessaires à l'obtention du certificat de conformité. En date du 31 mars 2005, 2 871 sites sur les 3 100 sites visités avaient reçu le certificat de conformité délivré par un vérificateur agréé, pour un taux de conformité de 93 %.

Pourcentage (%) d'avancement des travaux de révision de la phase I (milieu aquatique) du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI) : **20 % de la phase I du RNI révisée**

Le Ministère a commencé les travaux visant à réviser le RNI pour le traduire davantage en objectifs. Cette révision s'effectue en deux phases. La première, qui fait l'objet du présent suivi, couvre principalement les dispositions au regard de la protection du milieu aquatique. Le pourcentage d'avancement des travaux de révision est évalué à 20 %. En majorité, les normes ont été revues et analysées en fonction de leur pertinence et elles ont été rédigées davantage sous la forme d'objectifs à atteindre plutôt que sous la forme de moyens à prendre. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour avril 2007.

OBJECTIF 3 MAINTENIR LES EFFORTS AFIN D'ASSURER LA CONSERVATION DES ESPÈCES ET LEURS HABITATS

INDICATEUR 3.1

État de l'avancement de la désignation d'espèces menacées ou vulnérables
Résultats 2004-2005 : six espèces menacées ou vulnérables désignées

La protection des espèces fauniques menacées ou vulnérables est l'une des priorités du Ministère en accord avec la *Stratégie québécoise sur la diversité biologique (2004-2007)* et le plan d'action qui s'y rattache.

Désignation des espèces menacées ou vulnérables

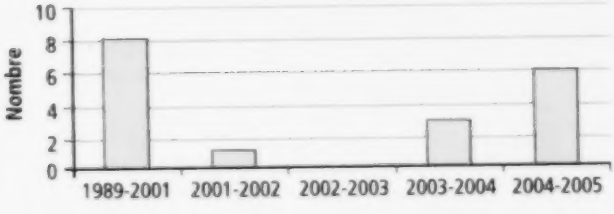

En 2004-2005, les six espèces fauniques suivantes ont été désignées comme étant vulnérables : l'aigle royal, le caribou (écotype forestier), l'éperlan arc-en-ciel (population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent), le fouille roche-gris, la tortue des bois et la tortue géographique. L'habitat du faucon pèlerin, une espèce déjà désignée comme vulnérable, a également été désigné. Depuis l'entrée en vigueur de la **Loi sur les espèces menacées ou vulnérables**, 18 espèces (7 menacées, 11 vulnérables) et 2 habitats ont été désignés. La liste des espèces, sous-espèces ou population sujettes à faire l'objet d'une désignation comprend 61 autres espèces.

Par ailleurs, le Ministère a adopté des mesures visant à assurer le développement durable de la pêche à la perchaude du lac Saint-Pierre. Le principal moyen retenu est la réduction des prélèvements de la pêche commerciale et de la pêche sportive. Un programme de retrait de permis de pêche commerciale a été mis au point de concert avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

De plus, dans le contexte du *Plan conjoint des habitats de l'Est*, le Ministère a signé une entente de partenariat avec l'organisme de conservation Canards Illimités pour assurer la conse: ion des milieux humides et d'habitats de la faune. D'une durée de cinq ans, cette entente prévoit l'achat, dans la vallée du Saint-Laurent principalement, d'habitats humides prioritaires pour la faune.

INDICATEUR 3.2

État de l'avancement des efforts supplémentaires en termes de temps investi pour la protection de l'habitat du poisson

Résultats 2004-2005 : **2 % d'efforts supplémentaires consacrés à la protection de l'habitat du poisson**

Un des mandats du Ministère consiste à protéger et à mettre en valeur les différents habitats fauniques, ceux-ci étant les milieux de vie essentiels au développement durable des populations animales. Parmi les milieux de vie, l'habitat du poisson est sans doute celui qui est le plus gravement menacé.

En 2004-2005, le Ministère a investi près de 30 000 heures de protection pour l'habitat du poisson, ce qui représente 5 % des efforts globaux de protection de la faune. Comparativement à 2003-2004, le pourcentage des efforts de protection consacrés à l'habitat du poisson a progressé de 2 % en 2004-2005. Le Ministère a produit 427 dossiers d'infraction pour l'habitat du poisson et traité plus de 1 000 dossiers, ce qui constitue une augmentation de 37 % par rapport aux 311 dossiers d'infraction de 2003-2004.

OBJECTIF 4 FAVORISER LES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES LIÉES À LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE EN MISANT SUR LE PARTENARIAT

INDICATEUR 4.1

État de l'avancement du niveau de clientèle pour les activités de chasse et de pêche

Résultats 2004-2005 : **513 360 permis de chasse délivrés**

752 787 permis de pêche délivrés

Cet indicateur mesure les résultats de vente de permis. Bien que ces données ne reflètent pas le nombre réel de clients, elles constituent de bons indicateurs.

Évolution de la vente des permis de chasse et de pêche depuis 1997

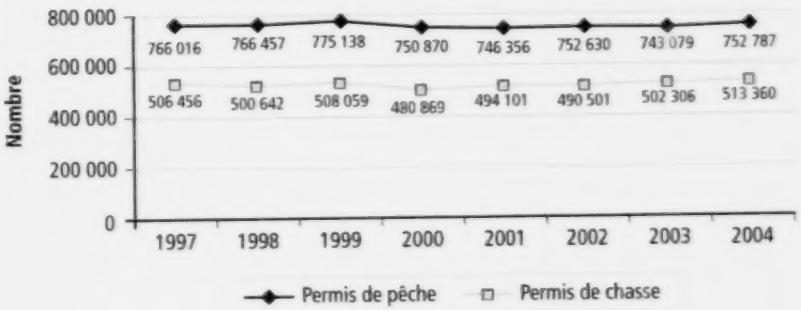

Le Ministère a mis au point des mesures visant à protéger la faune et ses habitats, et à favoriser la relève dans les activités de prélèvement de la faune, notamment la chasse et la pêche.

Dans le domaine de la chasse, la *Stratégie de développement de la chasse* est actuellement en cours d'élaboration, de concert avec les partenaires fauniques, membres du Groupe faune national. De plus, des modifications réglementaires ont été proposées et elles sont entrées en vigueur en mars 2005. Ainsi, la période de la chasse à la gélinotte et aux tétras a été prolongée jusqu'au 15 janvier et celle de la chasse au lièvre jusqu'au 31 mars. Ces modifications favorisent l'initiation des jeunes à la chasse en mettant à profit la période des Fêtes et la relâche scolaire.

De plus, plusieurs actions de l'entente spécifique portant sur la gestion intégrée du cerf de Virginie ont été mises en œuvre en collaboration avec différents partenaires. Cette entente vise à augmenter, par la chasse sportive, les retombées économiques régionales associées à la récolte du cerf de Virginie, à favoriser la mise en valeur des ravages de cerfs et à réduire le nombre d'accidents routiers.

En ce qui concerne la pêche, la *Stratégie de relance de la pêche* a été achevée au cours de l'été 2004. Plusieurs activités ont été réalisées en 2004-2005, parmi lesquelles la poursuite du programme *Pêche dans les camps de vacances* avec la participation de cinq camps de vacances et l'initiation de 1 850 jeunes à la pêche.

INDICATEUR 4.2

État de l'avancement des efforts de protection consacrés au contrôle du braconnage lourd organisé

Résultats 2004-2005 : **42 % des efforts de protection consacrés au contrôle du braconnage lourd organisé**

En 2004-2005, la mise en œuvre du *Plan d'action pour la lutte au braconnage organisé*, développé en 2001, s'est poursuivie. Le Ministère a consacré 42 % des efforts de protection de la faune au contrôle du braconnage lourd ou organisé, soit le même pourcentage qu'en 2003-2004. Ces efforts ont produit les résultats suivants :

- six démantèlements de réseaux de braconnage ont été réalisés. Ces réseaux exerçaient leurs activités dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Ces opérations d'envergure ont permis de porter 452 accusations auprès de 72 individus. Le montant des amendes liées à ces opérations pourrait atteindre plus de 580 000 $;

- plus de 9 000 actes de braconnage ont été constatés, 13 700 signalements du public ont été traités et plus de 7 500 avis d'infraction ont été remis comparativement à 6 240 en 2003-2004;
- les dossiers judiciaires de la protection de la faune, traités en 2004-2005, ont généré plus de 1,4 million de dollars d'amendes;
- à l'intérieur du volet éducation, 1 400 rencontres scolaires ont permis de joindre près de 34 000 jeunes de la 6e année et 200 rencontres ont permis de sensibiliser 14 000 utilisateurs de la faune.

OBJECTIF 5 AMÉLIORER LES SERVICES AUX CITOYENS

INDICATEUR 5.1 État de l'avancement des projets favorisant le passage de la prestation traditionnelle de services à une prestation de services en ligne

Résultats 2004-2005 : **quatre nouveaux services en ligne**

À partir de l'architecture d'entreprise ministérielle réalisée en 2002 (excluant Faune Québec), le Ministère prévoyait mettre en ligne 53 services. Au 31 mars 2005, 43 services avaient été mis en ligne, soit 81 % de l'objectif, comparativement à 39 services en ligne au 31 mars 2004. Quant aux dix services manquants, un service a été abandonné et les autres ont subi des délais de réalisation.

INDICATEURS 5.2 État de l'avancement de l'intégration des normes de services pour la prestation électronique de services dans la *Déclaration de services aux citoyens*

5.3 État de l'avancement de la réalisation du plan annuel d'amélioration des services

En 2004-2005, le Ministère prévoyait intégrer des normes de services pour la prestation électronique de services dans la *Déclaration de services aux citoyens* et réaliser le plan annuel d'amélioration des services. L'intégration, en juin 2004, des activités de la FAPAQ à celles du Ministère a modifié le calendrier de réalisation de ces deux projets. Une déclaration de services aux citoyens unifiée, assortie d'un plan d'amélioration des services, sera élaborée en 2005-2006.

2.3 LES RÉSULTATS DE CERTAINS OBJECTIFS DU *PLAN STRATÉGIQUE 2001-2004*

Le Ministère a choisi de rendre compte de l'atteinte de quatre objectifs du *Plan stratégique 2001-2004*. Ces objectifs demeurent pertinents pour l'exercice 2004-2005.

OBJECTIF 6 POURSUIVRE L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES RELATIVES AU TERRITOIRE ET AUX RESSOURCES NATURELLES

INDICATEUR 6.1 Taux d'accroissement de l'information géographique de référence

Résultats 2004-2005 : **4 % d'accroissement de l'information géographique de référence**

Le Ministère a enrichi de 4 % la connaissance géographique du territoire. L'apport des projets de partenariats et des projets réalisés dans le contexte des services spécialisés a contribué à l'atteinte de ce résultat plus que satisfaisant. L'accroissement de l'information géographique s'est traduit de la façon suivante :

- en matière d'information géodésique de référence, le Ministère a établi 22 nouveaux points géodésiques de base et intégré 378 points complémentaires. Il a inspecté et actualisé 5 490 repères en collaboration avec ses partenaires municipaux. Il a aussi implanté trois nouvelles stations de référence GPS et a conclu une entente de collaboration pour l'utilisation de cinq stations de Ressources naturelles Canada, portant ainsi à 19 le nombre total de stations réparties sur le territoire ;
- en cartographie, le Ministère a actualisé 31 fichiers et ajouté 5 nouveaux fichiers cartographiques à l'échelle de 1/20 000, et il a produit 8 nouveaux fichiers à l'échelle de 1/100 000. Il a également réalisé 78 spatiocartes régionales à l'échelle de 1/100 000 ;
- dans le contexte des services spécialisés, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de la cartographie des adresses municipales sur environ 1 045 fichiers à l'échelle de 1/20 000 en intégrant les données géométriques et descriptives du réseau routier et en réalisant 57 % des tranches d'adresses. De plus, il a réalisé 26 040 photographies aériennes pour Forêt Québec et pour d'autres ministères et organismes. Pour le ministère de la Sécurité publique, il a produit les données de base pour concevoir la cartographie de six localités nordiques à l'échelle de 1/2 000 et a fourni au ministère des Transports des données de référence pour la gestion des glissements de terrain. Dans le même cadre, il a aussi réalisé pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, six nouveaux fichiers cartographiques à l'échelle de 1/100 000.

INDICATEUR 6.2

Pourcentage (%) cumulatif de lots rénovés dans le cadre du *Programme de réforme du cadastre québécois*

Résultats au 31 mars 2005 : **45 % des lots rénovés**

Les travaux de rénovation cadastrale exécutés en 2004-2005 ont permis d'officialiser 184 262 lots. La réforme du cadastre, maintenant complétée à 45 %, connaît un léger retard qui s'explique par une augmentation du nombre de lots à rénover pour l'ensemble de la réforme par rapport à l'estimation initiale (+120 000) ainsi que par le retard qu'accusent certaines firmes d'arpenteurs géomètres dans l'accomplissement de leurs mandats de rénovation.

Pourcentage cumulatif des lots rénovés
Programme de réforme du cadastre québécois

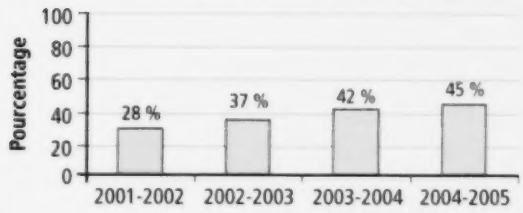

INDICATEUR 6.3

Nombre de cibles d'exploration de nouvelles sources minérales générées

Résultats au 31 mars 2005 : **155 cibles d'exploration générées**

La mise en valeur du potentiel minéral repose principalement sur la connaissance géoscientifique. Cette connaissance permet de mieux cibler les interventions et d'améliorer l'efficacité des investissements en exploration. En 2004-2005, le Ministère a défini et dévoilé 155 cibles hautement favorables pour le cuivre et le zinc situées en Abitibi.

OBJECTIF 7 FACILITER L'UTILISATION DES DONNÉES DE CONNAISSANCES RELATIVES AU TERRITOIRE ET AUX RESSOURCES

INDICATEUR 7.1

Pourcentage (%) de l'information géoscientifique sur l'exploration pétrolière et gazière numérisée

Résultats au 31 mars 2005 : **99,6 % de l'information géoscientifique numérisée**

Le fonds documentaire contenait 1 934 dossiers publics à numériser. Au cours de l'exercice 2004-2005, 769 dossiers publics ont été numérisés, ce qui porte à 1 926 dossiers publics le nombre de dossiers numérisés. Les huit autres dossiers sont en cours de numérisation.

Pourcentage de l'information géoscientifique sur l'exploration pétrolière et gazière numérisée

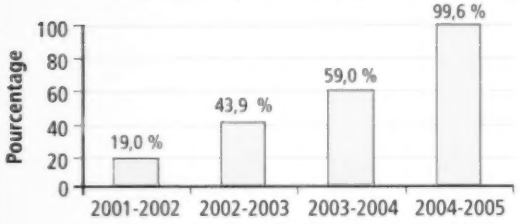

INDICATEUR 7.2

Pourcentage (%) cumulatif du développement du *Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure* (EDIT)

Résultats au 31 mars 2005 : **75 % du système développé**

L'élaboration du Registre du domaine de l'État, qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure sur les terres publiques, permettra à tous ceux qui interviennent sur le territoire public, notamment les ministères et les organismes émetteurs de droits fonciers, d'accéder à une information foncière officielle, complète et à jour. Les travaux de développement du système informatique, débutés à l'automne 2002, se sont poursuivis pour atteindre un degré de réalisation de l'ordre de 75 %. Bien que l'implantation complète du système ne soit pas encore terminée, le registre est en ligne depuis janvier 2005 pour les émetteurs de droits. Ce registre leur permet de consulter les données et d'utiliser les outils de saisie pour préparer les fichiers requis pour l'enregistrement des droits dont ils sont responsables.

Pourcentage cumulatif du développement du système EDIT

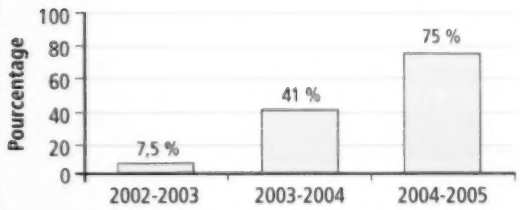

OBJECTIF 8 FAVORISER LA DIVERSITÉ DES USAGES SUR LE TERRITOIRE PUBLIC

INDICATEURS 8.1

Nombre de titres miniers en vigueur sur le territoire public et privé

Résultats au 31 mars 2005 : **146 086 titres miniers en vigueur**

8.2

Nombre d'hectares associés aux droits miniers en vigueur

Résultats au 31 mars 2005 : **6 132 868 hectares associés aux droits miniers**

Au 31 mars 2005, 146 086 titres miniers étaient en vigueur sur le territoire public et privé, une augmentation de 6,2 % par rapport aux 137 502 titres miniers en vigueur au 31 mars 2004. Cette augmentation résulte du nombre de claims désignés sur carte qui est passé de 90 561 à 103 417, soit une augmentation de 14,2 %. Par ailleurs, le nombre de claims jalonnés est passé de 42 676 à 38 388, une diminution de 10 %. Cette diminution s'explique principalement par la conversion d'une certaine proportion des claims jalonnés en claims désignés sur carte.

En 2004-2005, les principaux centres d'intérêt pour l'acquisition de titres miniers ont été le réservoir Opinaca, les rivières Rupert et Mistassini ainsi que la pointe septentrionale de l'Ungava dans la région Nord-du-Québec, le lac Témiscamingue dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et le réservoir Manicouagan sur la Côte-Nord.

Par ailleurs, au 31 mars 2005, 6 132 868 hectares étaient associés aux 146 086 droits miniers en vigueur, une augmentation de la superficie de 9,1 % par rapport aux 5 620 190 hectares du 31 mars 2004.

La proportion du territoire occupé par des titres miniers était de 3,98 % au 31 mars 2005, comparativement à 3,64 % au 31 mars 2004. La répartition de la superficie occupée par des titres miniers par région administrative est la suivante : Nord-du-Québec (67 %), Abitibi-Témiscamingue (16 %), Côte-Nord (8 %) et autres régions (9 %).

INDICATEUR 8.3

Nombre de droits fonciers en vigueur sur le territoire public dans le domaine territorial

Résultats au 31 mars 2005 : **43 969 droits fonciers en vigueur**

Le 31 mars 2005, 43 969 droits fonciers étaient en vigueur sur le territoire public à des fins de villégiature, commerciales, industrielles, d'intérêt public, municipales, communautaires, de culte, agricoles et fins diverses, comparativement au 31 mars 2004 où le nombre de droits fonciers s'élevait à 43 686.

OBJECTIF 9 ASSURER LE MAINTIEN DE L'EXPERTISE DU MINISTÈRE

INDICATEUR 9.1

Taux annuel de personnes recrutées au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail

Résultats 2004-2005 : **67 % des personnes recrutées**

Dans une perspective de renouvellement de la main-d'œuvre, le Ministère a choisi de privilégier le recrutement de personnes déclarées aptes à la suite de la tenue de concours de recrutement avec exigences minimales.

Tout en respectant les nouvelles règles d'embauche émises par le Conseil du trésor en mai 2004, 36 des 54 personnes recrutées (67 %) en 2004-2005 l'ont été au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail. Ce pourcentage était de 68 % pour l'exercice 2003-2004.

OBJECTIF 10 **AMÉLIORER LES SERVICES À LA CLIENTÈLE**

INDICATEUR 10.1

Taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services

Résultats 2004-2005 : **92 % des clients sont très satisfaits ou satisfaits**

Les résultats sont tirés des cartes-réponses sur lesquelles les clients peuvent exprimer leur degré de satisfaction, formuler des commentaires et faire des suggestions sur les améliorations à apporter.

Depuis 2002-2003, le Ministère maintient à plus de 90 % le taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services. En 2004-2005, les résultats obtenus reposent sur l'analyse de 1 222 cartes-réponses où les clients ont évalué la satisfaction globale (excluant Faune Québec). Les citoyens sont très satisfaits à 40 % ou satisfaits à 52 % de la prestation des services qu'ils ont reçus.

2.4 LES RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS DES DÉCLARATIONS DE SERVICES AUX CITOYENS

Au cours de l'exercice 2004-2005, deux déclarations de services aux citoyens étaient en vigueur au Ministère : celle de l'ancienne FAPAQ et celle du ministère des Ressources naturelles avant l'intégration du secteur Faune. Les deux déclarations sont accessibles dans le site Internet du Ministère.

Déclaration de services aux citoyens du ministère des Ressources naturelles

Engagements	Résultats 2004-2005
Répondre au téléphone à l'intérieur d'un délai de 30 secondes.	**97,4 %**
Vous rappeler dans un délai de 4 heures ouvrables après la réception de votre message.	n.d.
Vous accueillir avec respect, courtoisie et professionnalisme à nos points de service dans un délai de 10 minutes après votre arrivée.	**99,9 %** (Délai moyen : 1,4 minute pour 30 326 visiteurs)
Accuser réception de votre courrier électronique dans un délai d'un jour ouvrable.	n.d.
Répondre à votre lettre dans un délai de 10 jours ouvrables après sa réception. Dans le cas d'un délai supérieur, nous accuserons réception de votre demande et vous informerons des coordonnées de la personne responsable du suivi de votre dossier.	**97 %** (Délai moyen : 3,2 jours sur 39 583 pièces de correspondance)
Accuser réception de votre plainte écrite dans un délai de 5 jours ouvrables.	**100 %**

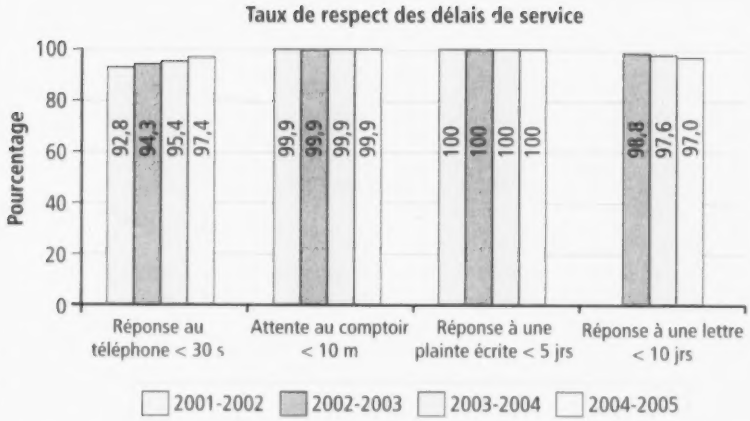

Déclaration de services aux citoyens Faune Québec (anciennement FAPAQ)

Offrir des services accessibles

Engagements	Degré d'atteinte
Offrir ses services durant les heures normales d'ouverture, soit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30, les jours ouvrables, et ce, au siège social et dans les bureaux régionaux.	Réalisé
Assurer l'accès sans frais d'appel au Centre d'information durant les heures normales d'ouverture.	Réalisé
Offrir de composer le « 0 » pour parler à une personne, lors d'un appel téléphonique placé durant les heures normales d'ouverture.	66 % (Mesuré en 2002-2003)
Permettre de laisser, en tout temps, un message dans une boîte vocale ou sur un répondeur.	95 % (Mesuré en 2002-2003)
Accueillir immédiatement les personnes qui se présentent à son siège social ou à l'un ou l'autre de ses bureaux régionaux.	n.d.
S'adresser dans un langage précis, clair et simple. Il en va de même pour la correspondance, les formulaires et autres publications destinés au grand public.	n.d.
Recevoir de manière confidentielle, jour et nuit, tous les jours de la semaine, les renseignements sur les actions de braconnage, par l'intermédiaire de sa ligne sans frais S.O.S. Braconnage.	Réalisé
Diffuser par le site Internet des renseignements et de la documentation touchant les lois, les règlements, les politiques, les programmes, et ce, dès leur annonce officielle.	Réalisé
Dans les bureaux locaux, afficher les journées et les heures d'ouverture.	Réalisé
Dans les bureaux locaux, offrir la possibilité de laisser en tout temps un message dans une boîte vocale ou sur un répondeur.	Réalisé
Dans les bureaux locaux, installer une boîte spéciale de réception pour le courrier apporté par les citoyennes et les citoyens.	Réalisé

Déclaration de services aux citoyens Faune Québec (anciennement FAPAQ)

Offrir des services accessibles

Engagements	Degre d'atteinte
Offrir ses services durant les heures normales d'ouverture, soit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30, les jours ouvrables, et ce, au siège social et dans les bureaux régionaux.	Realise
Assurer l'accès sans frais d'appel au Centre d'information durant les heures normales d'ouverture.	Realise
Offrir de composer le « 0 » pour parler à une personne, lors d'un appel téléphonique placé durant les heures normales d'ouverture.	66 % (Mesure en 2002-2003)
Permettre de laisser, en tout temps, un message dans une boîte vocale ou sur un répondeur.	95 % (Mesure en 2002-2003)
Accueillir immédiatement les personnes qui se présentent à son siège social ou à l'un ou l'autre de ses bureaux régionaux.	n d.
S'adresser dans un langage précis, clair et simple. Il en va de même pour la correspondance, les formulaires et autres publications destinés au grand public.	n d.
Recevoir de manière confidentielle, jour et nuit, tous les jours de la semaine, les renseignements sur les actions de braconnage, par l'intermédiaire de sa ligne sans frais S.O.S. Braconnage.	Realise
Diffuser par le site Internet des renseignements et de la documentation touchant les lois, les règlements, les politiques, les programmes, et ce, dès leur annonce officielle.	Realise
Dans les bureaux locaux, afficher les journées et les heures d'ouverture.	Realise
Dans les bureaux locaux, offrir la possibilité de laisser en tout temps un message dans une boîte vocale ou sur un répondeur.	Realise
Dans les bureaux locaux, installer une boîte spéciale de réception pour le courrier apporté par les citoyennes et les citoyens.	Realise

Des services personnalisés

Engagements	Degré d'atteinte
Au téléphone, identifier la Société et se présenter.	**100 %** (Nom de la Société) **81 %** (Nom de l'employé) (Rapport VGQ 2003-2004)
Au besoin, diriger les citoyens vers l'interlocuteur le plus susceptible de répondre à la demande, et fournir le nom et les coordonnées de celui-ci.	n.d.
Dans le message d'accueil de sa boîte vocale ou de son répondeur, indiquer son nom et sa disponibilité, ou la date de son retour en cas d'absence prolongée. Éventuellement, désigner le nom d'une autre personne. Il en va de même pour la boîte de courrier électronique.	**89 %** (Nom de l'employé) **91 %** (Disponibilité) (Mesuré en 2002-2003)
Dans la correspondance, poste régulière ou électronique, s'identifier et indiquer ses coordonnées ou, en fonction de la demande, indiquer le nom et les coordonnées de la ou du responsable du dossier.	n.d.

Des services courtois

Engagements	Degré d'atteinte
Agir avec politesse et respect, en toute circonstance.	n.d.
Être attentif aux demandes et aux besoins. Le cas échéant, orienter et guider les citoyennes et les citoyens afin de faciliter leurs démarches.	n.d.

Des services dans des délais raisonnables

Engagements	Degré d'atteinte
Répondre en moins de 30 secondes aux appels reçus au Centre d'information durant les heures normales d'ouverture.	**89 %** (Mesuré en 2004-2005)
Répondre en moins de 4 sonneries aux appels reçus dans les bureaux sur le territoire québécois, durant les heures normales d'ouverture, ou durant les journées et les heures affichées dans le cas des bureaux locaux.	**98 %** (Appel initial) (Mesuré en 2002-2003)
Répondre dans les 24 heures à une demande ou à un message laissé dans une boîte vocale, durant les heures normales d'ouverture, ou durant les journées et les heures affichées dans le cas des bureaux locaux.	**71 %** (Mesuré en 2002-2003)
Émettre dans les 5 jours ouvrables de la réception d'une correspondance postale ou électronique, qui le nécessite, un accusé réception ou une réponse.	n.d.
Diffuser par le site Internet les publications gratuites destinées au grand public, dès leur parution.	**Réalisé**
Traiter dans les 5 jours ouvrables de leur réception les commandes postales ou électroniques de documents gratuits destinés au grand public et, s'il y a lieu, les expédier par la poste normale.	**100 %** (Mesuré en 2003-2004)

Réponse en moins de 30 secondes
Service d accueil et renseignements

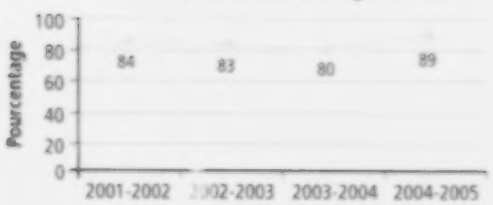

Des services constamment améliorés

Engagements	Degré d'atteinte
Recevoir avec courtoisie les suggestions et les commentaires formulés.	**99 %** (Rapport VGQ 2003-2004)
Mesurer le degré d'atteinte de ses engagements de services.	n.d.
Réviser régulièrement les engagements de la présente *Déclaration de services aux citoyens*.	**Réalisé**

Le Bureau des plaintes

Engagements	Degré d'atteinte
Le Bureau des plaintes est un recours additionnel simple et gratuit. Il suffit de téléphoner ou d'écrire par télécopieur, par courrier postal ou électronique.	**Réalisé**
La personne qui adresse verbalement une plainte est assurée d'être rappelée dans les 24 heures. Pour une plainte écrite, un accusé réception est émis dans les 48 heures de la réception de celle-ci à la Société.	**100 %** (Plainte verbale) **100 %** (Plainte écrite) (Mesuré en 2004-2005)
Dans un cas comme dans l'autre, la Société s'engage à traiter la plainte dans un délai de 20 jours ouvrables.	**75 %** (Mesuré en 2004-2005)

Délai de traitement des plaintes

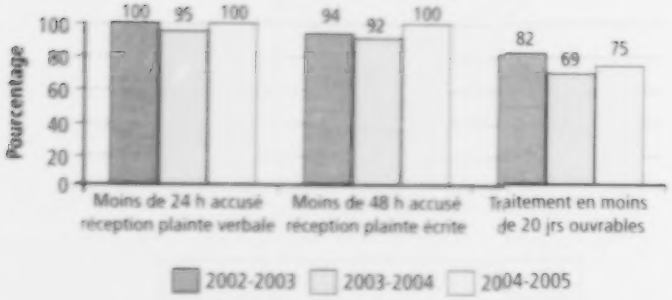

La confidentialité

Engagements	Degré d'atteinte
Assurer la confidentialité des renseignements qui lui sont fournis dans l'application des lois et des règlements, dans la démarche de solution des plaintes ainsi que dans toutes les procédures inhérentes à la réalisation de ses mandats et activités, et ne permettre l'utilisation de ces renseignements qu'aux seules fins prévues par la loi.	**Réalisé**
Assurer la confidentialité de l'identité des personnes qui communiquent avec le Service de la protection de la faune afin de dénoncer un acte de braconnage.	**Réalisé**

Rendre publics les résultats

Engagements	Degré d'atteinte
Les résultats atteints à l'égard des engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* seront publiés dans notre rapport annuel de gestion.	**Réalisé**
Les résultats seront partagés avec les partenaires de la Société dans le but de déterminer des cibles d'amélioration concrètes.	n.d.

Partie 3

Les exigences législatives et gouvernementales

3.1 L'EMBAUCHE ET LA REPRÉSENTATIVITÉ

La **Loi sur la fonction publique** prescrit que le rapport annuel de gestion du Ministère doit comporter une rubrique particulière où figure un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche visant les personnes handicapées, de même que les membres des communautés culturelles, les autochtones et les anglophones.

Au regard de chacun des objectifs de représentation fixés, les résultats obtenus pour l'exercice 2004-2005 sont les suivants :

1. Renseignements généraux

L'embauche

	Permanents (y compris les temporaires)	**Occasionnels**	**Étudiants**	**Stagiaires**
Nombre total de personnes embauchées	54*	418	338	107

* Des 54 personnes permanentes embauchées en 2004-2005, 36 étaient âgées de moins de 35 ans (67 %).

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 mars 2005

Effectif total (personnes)	3 672*

* Les jeunes de 35 ans ou moins représentent 7,3 % de l'effectif régulier du Ministère.

2. Membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones

Le taux d'embauche

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés permanents (y compris les temporaires), occasionnels, stagiaires et étudiants venant des communautés culturelles (CC), des anglophones (Angl.) et des autochtones (Aut.), pour hausser la représentativité de ces groupes dans la fonction publique.

	Permanents (y compris les temporaires)				**Occasionnels***				**Étudiants**				**Stagiaires****			
	CC	Angl.	Aut.	global	CC	Angl.	Aut.	global	CC	Angl.	Aut.	global	CC	Angl.	Aut.	global
Nombre de personnes embauchées	6	4	1	11	8	3	1	12	28	1	2	31	–	–	–	–
Pourcentage	11,1	7,4	1,9	20,4	2,9	1,1	0,4	4,3	8,3	0,3	0,6	9,2	–	–	–	–

* Ces données ne sont pas disponibles pour Faune Québec.
** Ces données ne sont pas disponibles.

Le taux de représentativité

La cible gouvernementale a été fixée à 9 % pour les membres des communautés culturelles.

	Permanents (y compris les temporaires)			
	CC	Angl.	Aut.	global
Représentativité en nombre	48	30	27	105
Pourcentage	1,3	0,8	0,7	2,9

3. Personnes handicapées

Le taux de représentativité

La cible gouvernementale relative à la représentativité des personnes handicapées est de 2 %.

	Permanents (y compris les temporaires)
Représentativité en nombre	13
Pourcentage	0,4

4. Femmes

Le niveau de représentation

	Personnel d'encadrement	**Personnel professionnel***	**Personnel de bureau Tech. et assimilé**	**Personnel ouvrier**	**Personnel agent de la paix**	**Global**
Représentativité en nombre	36	335	978	1	6	1 356
Pourcentage	12,3	26,9	40,8	0,9	1,8	30,9

* Incluant les ingénieurs, avocats, notaires et conseillers en gestion des ressources humaines.

3.2 L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En vertu de la **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**, le Ministère a traité près de 650 demandes d'accès à des documents, tel que le tableau qui suit l'indique :

Demandes d'accès à l'information	**2004-2005**
Demandes d'accès	647
Refus	18
Demandes ayant fait l'objet d'un accès partiel*	148
Demandes traitées dans un délai de 20 jours	609
Demandes traitées dans un délai de 30 jours	38

* Accès partiel : réponse positive en partie et refus de certains documents, ou parties de documents, en vertu des dispositions pertinentes de la loi.

3.3 LA GESTION DES PLAINTES

La ***Politique ministérielle de la gestion des plaintes*** reflète la préoccupation que le Ministère accorde à la qualité des services aux citoyens. Ainsi, au cours de l'exercice 2004-2005, les unités administratives du Ministère ont reçu, en première instance, 59 plaintes relatives aux produits et services offerts par le Ministère comparativement à 49 plaintes en 2003-2004.

Le Bureau de la gestion des plaintes a, quant à lui, reçu 10 plaintes en deuxième instance comparativement à 7 en 2003-2004. Les plaintes reçues par Faune Québec ne sont pas comptabilisées dans ces résultats.

3.4 L'APPLICATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Pour assurer et améliorer la qualité de la langue française, le Ministère applique la **Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration**.

En 2004-2005, le comité linguistique permanent, chargé de l'application de la politique linguistique du Ministère, a proposé et mis en œuvre un plan d'action axé sur l'information et la sensibilisation du personnel. Parmi les réalisations, il faut mentionner l'organisation de nombreuses activités à l'intention du personnel lors de la 9e Francofête qui s'est déroulée du 4 au 24 mars 2005.

3.5 L'ALLÉGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF POUR LES ENTREPRISES

Le Ministère a réalisé plusieurs actions en matière d'allégements réglementaires et administratifs pour les entreprises. Ainsi, un portrait des efforts consentis dans le but de réduire le fardeau des entreprises a été dressé au cours de l'exercice 2004-2005. Ce portrait couvre la période 2001-2004 et présente les résultats qui suivent :

- une réduction de 2,9 % du nombre de formalités en vigueur (de 70 à 68) ;
- une réduction de 5,6 % des coûts associés à ces formalités (de 10,8 millions de dollars à 10,2 millions de dollars), attribuable en grande partie au nombre accru de formalités transmises par système informatisé ;
- une réduction de 10,3 % du nombre d'heures consacrées par les entreprises pour ces formalités (de 319 909 à 287 003).

Au cours de l'exercice 2004-2005, de nouvelles actions ont été posées en matière d'allègements réglementaires et administratifs. Parmi celles-ci :

- la modification du *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* visant principalement à réduire, de façon progressive, les parcs de jalonnement sur le territoire québécois ce qui diminuera les coûts d'acquisition des titres pour l'industrie minière. D'autres dispositions réglementaires ont été révisées dans un souci de simplification des exigences imposées aux intervenants miniers (demandes d'avis de désignation sur carte, de fusion ou de substitution de claims) ;

- l'abolition, à la suite d'assouplissements légaux, de l'obligation de détenir un permis pour les usines de transformation du bois du groupe dont les volumes autorisés sont inférieurs à 2 001 mètres cubes par année. Ainsi, le nombre de formalités, pour les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois du groupe dont les volumes autorisés sont inférieurs à 5 000 mètres cubes, est passé de 1 140 à 160 et a donc profité à 980 usines;
- la réalisation de la phase architecture du projet de *Gestion des adresses et de l'identité* dont l'objectif est de créer un registre commun d'adresses pour l'ensemble des applications du Ministère (environ 80). Ce projet est en lien avec deux mesures d'allègement, sous la coordination du Registraire des entreprises, qui consistent à :
  - permettre à un entrepreneur de n'utiliser que son numéro d'entreprise du Québec (NEQ) pour s'identifier auprès d'un ministère ou d'un organisme;
  - mettre en place un service unifié de mise à jour des renseignements d'identité et de changement d'adresse des entreprises.
- la modification du *Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée (zecs) de chasse et de pêche* dont l'impact est une délégation accrue de pouvoirs aux zecs relativement aux activités récréatives. Cette modification permet aux zecs de déterminer, par règlement, les conditions de pratique d'une activité récréative autre que le camping, prévue dans un plan de développement approuvé par le ministre.

3.6 LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002, tome II, chapitre 4, gestion de la ressource forestière

À la suite du rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) sur la gestion de la ressource forestière, le Ministère a déposé, en février 2003, un plan d'action comprenant 83 mesures correctives.

Après révision et ajustement de certaines échéances, 29 mesures correctives ont été planifiées pour l'année 2004-2005. De ces 29 mesures, 22 sont complétées, ce qui représente un taux de réalisation des mesures correctives de 76 %. Les sept autres mesures sont partiellement réalisées et elles seront complétées au cours de l'année 2005-2006. Le bilan global, après deux ans, indique que 48 des 55 mesures correctrices (87 %), prévues en 2003-2004 et 2004-2005, sont complétées. Le calendrier de réalisation des autres mesures s'étend jusqu'à la fin de l'exercice 2007-2008.

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002, tome II, chapitre 2, planification des ressources humaines de la fonction publique

À la suite des recommandations du VGQ sur la planification des ressources humaines de la fonction publique, le Ministère a élaboré un plan d'action comprenant des mesures correctrices à mettre en place entre avril 2003 et janvier 2006.

Ces mesures correctrices sont maintenant intégrées dans le plan pluriannuel de main-d'œuvre que le Ministère prépare à la demande du Secrétariat du Conseil du trésor, conformément aux orientations gouvernementales prévues dans le *Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007*, pour appuyer le *Plan de modernisation de l'État 2004-2007*.

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2004-2005

Annexes

Annexe 1

Les résultats de Géologie Québec

LE MANDAT

Le mandat de la Direction de Géologie Québec consiste à acquérir, traiter et diffuser des connaissances géoscientifiques sur les ressources minérales du Québec, dans le but d'évaluer et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le potentiel minéral des régions.

L'ORGANISATION

Géologie Québec est devenue une unité autonome de service le 3 juin 1997. En 2004-2005, elle comptait 113 employés réguliers et l'équivalent de 27 employés occasionnels à temps complet. Ce personnel est réparti entre le siège social de Québec et les six bureaux régionaux situés à Montréal, Sainte-Anne-des-Monts, Sept-Îles, Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Chibougamau.

En juin 2003, Géologie Québec a révisé ses indicateurs de résultat afin de mieux rendre compte de la performance et des répercussions de ses interventions; ces mêmes indicateurs ont été utilisés dans le plan d'action 2004-2005.

LES PRODUITS ET SERVICES

Les activités de Géologie Québec sont orientées principalement vers la livraison de produits et services (P/S) à la clientèle de l'exploration minérale. Ces produits et services sont:

- les rapports d'inventaires géoscientifiques;
- les études géoscientifiques;
- l'évaluation du potentiel minéral;
- les compilations géominières;
- le service à la clientèle;
- la promotion du potentiel minéral.

LA CLIENTÈLE

Les services qu'offre Géologie Québec s'adressent aux principaux clients suivants:

- les compagnies d'exploration minérale;
- les compagnies d'exploitation minière;
- les prospecteurs miniers;
- les consultants et les entreprises de service dans le domaine de l'exploration minérale;
- les communautés autochtones engagées dans le développement minéral.

Les résultats de Géologie Québec

LES RESSOURCES

Les deux tableaux qui suivent font état des ressources humaines et financières de Géologie Québec, ainsi que de ses sources de revenus, en 2004-2005.

Répartition des ressources humaines et financières en 2004-2005

Famille de produits et services	ETC		000 $				
	P	O	FP	FA	CA	TR	Total
Évaluation du potentiel minéral	2,11	0,15	127,9	2,4			130,3
Compilations géominières	11,47	2,12	670,9	15,3			686,2
Service à la clientèle	18,92	3,80	933,9	108,9			1 042,8
Rapports d'inventaires géoscientifiques	20,85	12,52	1 617,0	860,4	57,6		2 535,0
Études géoscientifiques	14,03	1,49	834,6	234,9			1 069,5
Assistance financière						2 378,5*	2 378,5
Promotion du potentiel minéral	10,33	2,29	557,1	178,3	9,3		744,7
Administration, coordination, autres	30,96	4,59	1 685,7	671,0	508,9		2 865,6
Diverses autres dépenses	4,36	0,60	272,8	35,5			308,3
TOTAL	**113,03**	**27,56**	**6 699,9**	**2 106,7**	**575,8**	**2 378,5**	**11 760,9**

* Ce montant comprend, notamment, une somme de 1,63 M$ versée à la SOQUEM.

ETC : Équivalent temps complet
O : Occasionnel
FA : Fonctionnement autre
TR : Transfert
P : Permanent
CA : Capitalisation
FP : Fonctionnement personnel

Revenus*

	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Vente de produits géoscientifiques	91 186 $	140 098 $	168 875 $	201 040 $

* Excluent les sommes reçues pour la vente de services, la consultation, l'entente ACDI-Bolivie et Québec Exploration 2004, lesquelles sont gérées en vertu de deux comptes à fin déterminée, en conformité avec les normes émises par le Contrôleur des finances.

Les résultats de Géologie Québec

LE BILAN DES RÉSULTATS

Dans son plan d'action 2004-2005, Géologie Québec a déterminé 20 cibles à atteindre en relation avec les orientations du Ministère et ses propres objectifs stratégiques. Elles ont été atteintes ou dépassées dans une proportion de 60 %. Des modifications importantes au processus de production des rapports ont nécessité des ajustements qui ont empêché l'atteinte de certaines cibles (nos 12 et 13). Les importantes réductions budgétaires subies se sont traduites, notamment, par une baisse marquée du nombre d'employés occasionnels (42 ETC), ce qui a eu un impact sur le déroulement normal de certaines activités (cibles nos 2, 6, 9 et 20). Les résultats sont présentés en détail dans le tableau qui suit la présente section.

Afin d'ouvrir le territoire du nord québécois à l'exploration minière, Géologie Québec a réalisé, entre 1995 et 2003, deux des plus importants programmes de levés géologiques au Canada. Ces programmes, nommés Moyen Nord et Grand Nord, ont permis de cartographier plus de 400 000 km^2 de nouveaux territoires. En 2004-2005, les efforts de Géologie Québec ont été consacrés à l'acquisition de connaissances dans les secteurs les plus accessibles et ils correspondent aux besoins du renouvellement des ressources dans les régions minières (notamment le cuivre et l'or). Le Ministère répond ainsi aux besoins immédiats de l'industrie. Au cours de l'été 2004, cinq levés géologiques régionaux à l'échelle de 1/50 000, deux levés détaillés et une quinzaine d'études thématiques ont été effectués dans les différents territoires.

Géologie Québec a poursuivi l'acquisition de connaissances géologiques dans les territoires peu explorés afin de mettre en évidence de nouveaux secteurs d'intérêt pour l'exploration. Quatre nouvelles cartes géologiques ont été dressées dans le Grenville, dans les secteurs de Chibougamau, des Laurentides et de la Côte-Nord. Ces levés ont été accompagnés de diverses études spécifiques.

Géologie Québec a aussi été très active dans les camps miniers traditionnels. Dans la ceinture de l'Abitibi, de nouvelles cartes géologiques ont été produites dans les secteurs de Rouyn-Noranda et de Matagami. Diverses études portant sur le potentiel en or et en métaux usuels ont été entreprises ou achevées. De plus, Géologie Québec a produit 120 cartes d'évaluation du potentiel en cuivre et zinc en Abitibi à partir du traitement de données contenues dans le *Système d'information géominière (SIGEOM)*. Plus de 150 cibles hautement favorables ont été définies et rendues publiques en mars 2005 au congrès de la *Prospectors and Developers Association of Canada (PDAC)*.

Dans les Appalaches, les travaux ont été concentrés principalement dans le Bas-Saint-Laurent et dans la partie sud de la Gaspésie. Ils ont porté sur la mise à jour de cartes géologiques, l'évaluation des calcaires pour le potentiel pour le ciment et l'évaluation du potentiel pour la pierre dimensionnelle.

Par le SIGEOM, le Québec dispose de l'une des banques de données géoscientifiques les plus importantes et les mieux structurées au monde. Géologie Québec a poursuivi ses efforts de compilation et de numérisation des rapports produits par le Ministère et l'industrie. Le but visé est d'intégrer et de diffuser, dans le SIGEOM, l'ensemble des données géoscientifiques du Québec.

Les résultats de Géologie Québec

La promotion du potentiel minéral québécois a été au cœur des préoccupations de Géologie Québec. Ainsi, la deuxième édition du congrès Québec Exploration, organisée en collaboration avec l'Association de l'exploration minière du Québec, a permis d'attirer, en novembre 2004, plus de 1 100 participants du domaine de l'exploration minière, pétrolière et de la recherche. Ces participants venaient de l'Amérique du Nord et d'ailleurs. Géologie Québec a profité de cette tribune unique pour dévoiler les résultats de l'ensemble de ses travaux.

En lien avec la *Stratégie québécoise sur les aires protégées*, Géologie Québec a poursuivi sa démarche visant la préservation de sites géologiques exceptionnels. La population peut maintenant proposer au Ministère des sites potentiels. Par ailleurs, Géologie Québec a poursuivi ses activités en Bolivie, conformément au projet REFORMIN financé par l'ACDI, et a continué d'accompagner les trois fonds autochtones d'exploration dans leurs activités. Ces trois fonds ont reçu une somme de 650 000 $ de la part du Ministère en 2004-2005.

Enfin, Géologie Québec a terminé la révision en profondeur de ses produits documentaires afin de favoriser une plus large diffusion de l'information géoscientifique par l'utilisation accrue du support numérique et de l'Internet.

LES RÉSULTATS 2004-2005

Mettre en évidence le potentiel minéral des territoires peu explorés

Indicateurs	Cibles	Résultats
Taux de progression de la connaissance géoscientifique de base du territoire.	1. Réaliser quatre levés géologiques au 1/50 000 dans le Grenvillle, soit un levé dans la région des Laurentides, un levé sur la Côte-Nord et deux levés dans la région de Chibougamau.	Les quatre levés ont été effectués comme il avait été prévu. **Cible atteinte**
Coût de réalisation des inventaires géoscientifiques par km^2.	2. Maintenir les coûts de réalisation des levés au 1/50 000 dans le Grenville comparables à la moyenne de ceux des trois années antérieures.	Le coût des levés (250 $/km^2) affiche une hausse de 25 % comparativement à la moyenne des coûts des trois années précédentes (200 $/km^2).
Nombre de titres miniers induits par les nouveaux inventaires.	3. Augmenter de 15 % le nombre de claims dans les territoires cartographiés en 2004 (au 31 mars 2005 comparativement à la situation au moment de la publication des résultats au congrès *Québec Exploration 2004*).	63 claims ont été désignés sur les territoires concernés entre la tenue de Québec *Exploration 2004* (22 novembre 2004) et le 31 mars 2005. Il s'agit d'une augmentation de 4 % par rapport à la situation de départ (quelque 1 640 claims au 22 novembre 2004).

Les résultats du Secteur Géologie Québec

Accroître les connaissances sur les modèles métallogéniques et sur la géologie dans les camps miniers

Indicateurs	Cibles	Résultats
Taux de production des cartes de potentiel minéral et des modèles géologiques 3D.	4. Produire 100 cartes d'évaluation du potentiel en métaux usuels en Abitibi au 31 mars 2005.	120 cartes (1/50 000) de zones favorables aux gîtes de cuivre et de zinc ont été produites et diffusées au congrès du PDAC le 6 mars 2005. **Cible atteinte**
	5. Définir 100 cibles d'exploration.	Plus de 150 cibles pour des gîtes de cuivre et de zinc (non couvertes par des claims) ont été définies sur le territoire concerné. **Cible atteinte**
Taux de progression dans la mise à jour des cartes géologiques.	6. Compléter la mise à jour de la partie sud de la Gaspésie et diffuser l'information pertinente (6 cartes géologiques au 1/50 000) dans le SIGEOM au 31 mars 2005.	Les travaux sur le terrain ont été complétés mais les cartes finales n'ont pas été intégrées dans le SIGEOM.

Intégrer et diffuser dans le SIGEOM l'ensemble des données géoscientifiques du Québec

Indicateurs	Cibles	Résultats
Taux de réalisation des compilations géominières.	7. Indexer tous les nouveaux rapports d'exploration soumis au Ministère et compiler les données s'y rapportant, dans un délai maximal de six mois.	100 % des documents reçus (617) ont été indexés, compilés et rendus publics dans les délais prescrits. **Cible atteinte**
	8. Créer une base de données spécifiques au diamant.	Une base de données sur le diamant a été créée et rendue disponible dans le site Web du MRNF. **Cible atteinte**
	9. Compléter le relevé des carrières de granulats et de pierre industrielle dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie (8 feuillets au 1/50 000) et intégrer les données dans le SIGEOM.	Le relevé des carrières de pierre industrielle a été complété au cours de l'été dans les deux régions ; 37 cartes au 1/50 000 ont été mises à jour dans le SIGEOM-Internet. Les contraintes budgétaires ont empêché de compléter le relevé des carrières de granulats.
Nombre de sessions effectives dans SIGEOM-Internet.	10. Augmenter de 10 % la moyenne mensuelle de sessions dans SIGEOM-Internet par rapport à la moyenne de l'année 2003-2004.	Les modifications à la structure de la base de données du SIGEOM-Internet rendent impossible la comparaison avec les résultats de 2003-2004.

Promouvoir le potentiel minéral du Québec et favoriser les activités d'exploration minérale

Indicateurs	Cibles	Résultats
Délais de production des rapports d'inventaire et des études géoscientifiques.	**11.** Diffuser au congrès *Québec Exploration 2004* une version préliminaire des cartes géologiques issues des travaux réalisés à l'été 2004.	Les cartes des cinq levés géologiques réalisés au cours de l'été 2004 ont été présentées à *Québec Exploration 2004*. **Cible atteinte**
	12. Diffuser, avant le 1er avril 2005, les rapports finaux de 90 % des inventaires menés en 2003.	Quatre rapports sur sept (57 %) ont été diffusés dans les délais prescrits.
	13. Diffuser, avant le 1er avril 2005, les rapports d'étapes ou finaux de 90 % des études menées en 2003.	Les rapports de 10 études sur 19 (53 %) ont été diffusés dans les délais prescrits.
Nombre de participants à l'événement.	**14.** Attirer 150 participants en provenance de l'extérieur du Québec au congrès *Québec Exploration 2004*.	L'événement a attiré 152 délégués de l'extérieur du Québec. **Cible atteinte**
Production d'un document de promotion.	**15.** Rendre public un document promotionnel sur le diamant, d'ici le 31 mars 2005.	Le document de promotion sur le diamant a été produit et rendu public en mars 2005. **Cible atteinte**
Mise en ligne de pages Web spécifiques au diamant sur le site ministériel.	**16.** Diffuser à partir du SIGEOM-Internet des produits documentaires spécifiques à l'exploration du diamant.	Une section sur le diamant a été développée et mise en ligne dans le site Web du MRNF. **Cible atteinte**

Satisfaire les attentes de la clientèle

Indicateurs	Cibles	Résultats
Délais de livraison des commandes des produits géoscientifiques.	**17.** Maintenir un délai de cinq jours ouvrables pour la livraison des commandes dans 90 % des cas.	La performance est de 96 % des demandes livrées en cinq jours ou moins (8 658 sur 8 990). **Cible atteinte**
Taux de respect des délais de services en lien avec la *Déclaration de services aux citoyens*.	**18.** Accueillir les visiteurs dans un délai de 10 minutes dans 90 % des cas.	Les 989 visiteurs ont été accueillis dans un délai de moins de 10 minutes dans 100 % des cas dans les sept bureaux de Géologie Québec (sur la base de quatre sondages faits au cours de l'année). **Cible atteinte**
	19. Répondre à une lettre dans un délai de 10 jours ouvrables dans 90 % des cas.	100 % des 331 demandes acheminées par la poste ou par télécopieur dans les sept bureaux de Géologie Québec ont obtenu une réponse dans un délai de 10 jours ou moins. **Cible atteinte**

Assurer le maintien de l'expertise du personnel

Indicateur	Cible	Résultat
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation du personnel.	**20.** Consacrer 1,5 % de la masse salariale annuelle à la formation.	Les dépenses de formation ont représenté 0,9 % de la masse salariale en 2004-2005.

Annexe 2

Le bilan de la *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*

Dans le cadre de la *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*, il est prévu que les organisations doivent fournir, tous les trois ans, au Secrétariat du Conseil du trésor, un bilan des moyens pris pour en assurer l'application.

Le bilan couvre la période d'octobre 2001 à octobre 2004 et il est présenté en deux parties. La première partie présente les moyens mis en œuvre par le Ministère, à l'exception des réalisations de Faune Québec dont les activités n'ont été intégrées au Ministère qu'en juin 2004. La deuxième partie présente les moyens qu'a mis en œuvre Faune Québec.

Ce bilan a été déposé au Secrétariat du Conseil du trésor au cours de l'automne 2004.

PREMIÈRE PARTIE — MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (EXCLUANT FAUNE QUÉBEC)

RUBRIQUE *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*

Contexte

L'entrée en vigueur de la ***Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise***.

Objectifs visés

- Favoriser l'appropriation de la politique gouvernementale par notre organisation, son intégration aux activités structurantes et la sensibilisation des gestionnaires et du personnel;
- Mettre en place un cadre ministériel portant sur ce sujet et communiquer l'information aux gestionnaires et aux employés.

Moyens

- Présentations au Comité de direction ministériel;
- Politique ministérielle concernant la santé des personnes au travail (SdP);
- Attente de gestion pour tous les cadres, portant spécifiquement sur la SdP;
- Note d'information aux gestionnaires;
- Note d'information aux employés;
- Publication dans l'intranet du Ministère de documents portant sur la SdP.

Résultats et autres commentaires

- Sensibilisation des gestionnaires et du personnel.

RUBRIQUE Organisation du travail, conditions d'exécution, environnement favorisant la santé physique et psychologique des personnes

Contexte

Les milieux de travail doivent favoriser la santé, la sécurité ainsi que le respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes. Ces préoccupations font partie intégrante de l'activité globale de notre ministère et sont considérées comme des éléments majeurs de la gestion des ressources humaines pour l'atteinte des résultats et la qualité des services aux citoyens.

Objectif visé

Veiller à ce que l'organisation du travail, ses conditions d'exécution et l'environnement dans lequel il s'effectue favorisent la santé tant physique que psychologique des personnes.

Moyens

- Réalisation d'activités de sensibilisation, de formation et d'accompagnement en matière de reconnaissance, gestion des contributions individuelles, profils et utilisation des compétences, préférences cérébrales selon Hermann, organisation du travail, travail en équipe, résolution de conflits, etc.;
- Élaboration et mise en place de programmes visant l'accueil et l'intégration du personnel, tels que des sessions d'accueil, du parrainage, du mentorat ou du tutorat, le cas échéant;
- Élaboration et réalisation, de concert avec l'Université Laval, d'un projet de recherche portant sur la santé mentale des employés de la Direction de la production des semences et des plants, sous la responsabilité de Jean-Pierre Brun, professeur agrégé;
- Élaboration et réalisation, de concert avec une firme privée, d'un projet visant à promouvoir le mieux-être et la qualité de vie au travail dans les pépinières publiques;
- Mise en place et promotion active d'un réseau décentralisé (±50) du Comité sur l'organisation du travail, en appui aux travaux du Comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT);
- Mise en place d'une démarche intégrée de planification de main-d'œuvre (PMO), ainsi que d'identification des emplois critiques;
- Maintien d'un processus de dotation des emplois vacants transparent et crédible et gestion d'une banque ministérielle d'affectation;
- Utilisation de moyens de sélection adaptés au contexte et aux besoins du Ministère;
- Réalisation d'interventions d'aide à la carrière et d'activités de support en préparation à la retraite;
- Prise en charge et suivi attentif des plaintes et des griefs, dans l'optique de la promotion de la SdP.

Promotion de la santé physique

- Élaboration et promotion d'activités visant le maintien et l'amélioration de la santé physique de tous les employés du Ministère telles que la mise en place d'infrastructures facilitant la prise en charge de la promotion de la santé physique par les intervenants du milieu, une entente avec des clubs sportifs, des activités sportives sur les lieux de travail (édifice de l'Atrium et du 880, chemin Sainte-Foy), des cliniques de vaccination préventive contre l'influenza, le dépistage des maladies cardiaques, de l'ostéoporose, etc.;
- Contribution au financement de la formation de secouristes en milieu de travail, afin d'encourager la formation d'un plus grand nombre et le maintien à jour des cartes de compétence;
- Mise en place et soutien de comités de santé et de sécurité dans tous les établissements où le degré de risque ou le nombre d'employés l'exige;
- Élaboration et réalisation de sessions de formation et de projets de recherche en santé et sécurité du travail: sécurité nautique, travail en milieu isolé, dépannage de petits moteurs, conduite préventive sur des chemins forestiers, maniement de scies à chaîne, contraintes ergonomiques liées au travail en pépinière, etc.;
- En matière d'accidents de travail et de maladie professionnelle, mise à jour de la Procédure de déclaration, d'enquête et d'intervention auprès des personnes concernées et de leurs supérieurs immédiats et hiérarchiques ainsi que le développement et le maintien d'infrastructures facilitant la prise en charge de la déclaration et du suivi des réclamations par les intervenants du milieu;
- Organisation du Forum de santé et de sécurité des pépinières (automne 2001 et automne 2003);
- En matière d'ergonomie des postes de travail, publication dans l'intranet du Ministère de documents de support, et du logiciel d'autodiagnostic « ADAPTE », développement et fourniture d'une infrastructure d'adaptation ergonomique des postes de travail à quatre niveaux: 1. Interne, 2. DRH, 3. APSSAP, 4. Ergonome expert. À cette fin, formation de 43 intervenants de premier niveau et de plusieurs intervenants de la Direction des ressources matérielles, en matière d'adaptation et d'aménagement ergonomique des postes de travail;
- Développement et diffusion de méthodes sécuritaires de travail ou de directives de sécurité portant, notamment, sur les piqûres d'insectes en milieu de travail et sur le travail au pays des ours.

Résultats et autres commentaires

- Réalisation d'activités favorisant la santé tant physique que psychologique des personnes.

RUBRIQUE Milieu de travail exempt de harcèlement et de violence

Contexte

L'entrée en vigueur des amendements à la **Loi sur les normes du travail**, portant spécifiquement sur le harcèlement psychologique en milieu de travail, venant renforcer les principes et obligations apparaissant déjà dans la *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*.

Le bilan de la *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*

- **Objectifs visés**
  - Information, sensibilisation et habilitation des gestionnaires et employés, au regard du harcèlement psychologique en milieu de travail, de ses causes, de ses symptômes et de sa prévention ;
  - Mise en place d'un processus de traitement des plaintes neutre et crédible.
- **Moyens**
  - Consultation du CMOT à deux reprises, portant sur les principes et le processus de traitement des plaintes proposés par le Ministère ;
  - Mise en place d'un sous-comité du CMOT portant spécifiquement sur le harcèlement psychologique et sur la violence en milieu de travail ;
  - Transmission d'une note du sous-ministre à tous les gestionnaires et employés, portant sur l'entrée en vigueur des modifications à la **Loi sur les normes du travail**, et des orientations ministérielles en matière de harcèlement psychologique ;
  - Élaboration d'une *Politique ministérielle concernant le harcèlement psychologique* ;
  - Élaboration d'une procédure de déclaration, de traitement des plaintes, d'enquête et d'intervention auprès des personnes concernées et auprès de leurs supérieurs immédiats et hiérarchiques ;
  - Diffusion dans l'intranet du Ministère des documents et guides provenant de la Commission des normes du travail ;
  - Collaboration active à l'élaboration de la *Grille de réflexion pour soutenir l'action en matière de santé au travail*, dans le cadre des travaux d'un comité spécialement formé à cette fin par le *Comité consultatif de la gestion du personnel* ;
  - Participation active aux travaux du *Réseau harcèlement et violence au travail*, sous la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor ;
  - Afin d'assurer une intégration optimale des différentes interventions effectuées, établissement d'une collaboration entre le *Programme ministériel d'aide aux personnes*, offrant des services d'aide et de support à l'intention des victimes, des personnes visées par une plainte et des autres personnes concernées, avec le responsable ministériel du dossier harcèlement psychologique.
- **Travaux en cours**
  - Session de sensibilisation pour les gestionnaires (échéance au cours de l'automne 2004) ;
  - Session d'habilitation pour les gestionnaires (échéance au cours de l'hiver 2005) ;
  - Outil de *e-learning* à l'intention des employés (échéance au cours de l'hiver 2005).
- **Résultats et autres commentaires**
  - Gestionnaires et employés bien informés ;

    Processus de traitement des plaintes fonctionnel.

RUBRIQUE *Programme d'aide aux employés*, autres services d'aide comme moyens de soutien offerts au personnel des ministères et des organismes

Contexte

L'entrée en vigueur du volet harcèlement psychologique de la **Loi sur les normes du travail** ajoute la nécessité d'offrir de l'aide et du soutien aux gestionnaires et employés impliqués dans des plaintes de ce type.

Objectifs visés

- Maintenir un service d'aide aux employés, pour aider les personnes à prévenir, identifier et résoudre des problèmes personnels affectant ou susceptibles d'affecter leur rendement ou leur comportement au travail;
- Fournir de l'aide et du soutien aux personnes affectées par des situations de harcèlement et de violence, le cas échéant.

Moyens

- Maintien du *Programme ministériel d'aide aux personnes*;
- Maintien d'une équipe d'intervention et de support composée de deux ressources professionnelles à temps plein;
- Promotion d'activités visant la prévention et la prise en charge directement par les employés concernés, telles que des conférences-midi, des publications dans l'intranet du Ministère, des ateliers en petits groupes;
- Interventions post-traumatiques de groupes, auprès des unités administratives affectées par un événement de cette nature;
- Contribution au financement des interventions d'aide et de support auprès du personnel faisant appel au *Programme d'aide aux personnes* (maximum 600 $/année/employé).

Résultats et autres commentaires

- Taux d'achalandage du programme:
  - 2001-2002 = 418 utilisateurs (11 % de l'effectif ministériel),
  - 2002-2003 = 469 utilisateurs (12 % de l'effectif ministériel),
  - 2003-2004 = 444 utilisateurs (11,8 % de l'effectif ministériel);
- En date d'octobre 2004, le taux de consultation de l'année 2004-2005 est comparable à celui de l'année 2003-2004.

DEUXIÈME PARTIE FAUNE QUÉBEC

RUBRIQUE *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*

Contexte

En octobre 2001, la *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise* est entrée en vigueur. Ainsi, en mettant l'emphase sur l'aspect préventif, les ministères et organismes doivent adopter leurs propres lignes de conduite en fonction de leurs réalités et de leurs spécificités.

Objectif visé

Mettre en œuvre la politique gouvernementale en adoptant une politique corporative et en mettant en place des actions pour concrétiser les dispositions de celle-ci.

Moyen

La Direction des ressources humaines a confié à un groupe de travail, composé d'intervenants des différents secteurs d'activité en gestion des ressources humaines, le mandat de proposer, pour les employés de Faune Québec, des moyens concrets favorisant la santé, la sécurité ainsi que le respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes.

Résultats et autres commentaires

Les travaux menés jusqu'à maintenant ont permis, notamment, d'établir un bilan sur l'état de santé de l'organisation et de proposer un plan d'activités de sensibilisation à court terme pour préparer l'ensemble du personnel à la mise en place de la politique. À ce sujet, un projet de politique ainsi qu'un plan d'action seront soumis aux gestionnaires et aux syndicats au cours de l'automne 2004 pour consultation.

RUBRIQUE Organisation du travail, conditions d'exécution, environnement favorisant la santé physique et psychologique des personnes

Contexte

La plongée scientifique est une activité qui permet une observation directe et une expérimentation sous l'eau et elle procure des données essentielles sur la faune aquatique qu'il est impossible d'obtenir autrement. Le *Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Code de sécurité pour les travaux de construction* prévoyait qu'en matière de plongée scientifique effectuée par un organisme gouvernemental, l'employeur devait respecter soit les dispositions prévues dans ce règlement, soit celles de la *Norme de l'Association canadienne des sciences subaquatiques* (ACSS). Compte tenu du fait que les dispositions de cette norme s'avéraient plus souples et rejoignaient davantage le type de plongée effectuée par Faune Québec, il a été décidé d'adhérer à l'ACSS.

Objectif visé

Assumer ses responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail, notamment dans le secteur de la plongée scientifique, en s'assurant que les méthodes et les techniques utilisées pour accomplir cette activité sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé des employés.

Moyen

Adhérer à l'ACSS en formant au préalable un comité de sécurité en plongée. Ce comité a, entre autres, la responsabilité de proposer à la haute direction des procédures, une ligne de conduite et des normes régissant les opérations de plongée, d'organiser et de mettre en œuvre des programmes de formation et d'élaborer les procédures de sécurité en plongée. Un *Manuel de sécurité en plongée* a d'ailleurs été élaboré par le comité.

Résultats et autres commentaires

Le *Manuel de sécurité en plongée* fait état des rôles et des responsabilités des gestionnaires et des plongeurs. Également, la formation, la compétence, les exigences médicales et les exigences relatives à l'équipement sont décrites pour définir et maîtriser les risques et les dangers professionnels propres à la plongée. Pour chaque type de plongée susceptible d'être effectué par Faune Québec, les procédés opérationnels sont présentés. Tout projet de plongée est soumis au *Comité de sécurité en plongée* pour étudier et planifier les aspects de la sécurité de l'opération.

RUBRIQUE Harcèlement et violence

Contexte

Dès septembre 2000, un plan d'action a été proposé aux autorités en matière de harcèlement et de violence en milieu de travail. L'équipe de coordination était composée de représentants de quatre secteurs d'activité des ressources humaines : les relations de travail, la santé et la sécurité, le programme d'aide aux employés et le développement. Avec l'adoption de la *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*, le 19 juin 2001, l'équipe s'est inspirée des orientations gouvernementales pour compléter l'élaboration de la politique organisationnelle.

Objectifs visés

La politique vise :

- à promouvoir le respect des personnes et le maintien d'un milieu de travail sain ;
- à mettre en œuvre des moyens de prévention du harcèlement et de la violence, notamment par la sensibilisation, l'information et la formation du personnel ;
- à fournir le soutien nécessaire aux personnes qui croient subir du harcèlement ou de la violence et aux personnes présumées responsables du harcèlement ou de la violence, au moyen de mécanismes d'aide et d'une procédure interne de traitement des plaintes.

Moyens

En vue de réaliser ces objectifs, les moyens sont :

- l'entrée en vigueur de la politique organisationnelle en juin 2003 ;
- la diffusion de la politique à tous les gestionnaires, incluant la procédure interne des plaintes et la mise en ligne de l'information dans l'intranet ;
- la distribution d'un dépliant sur la politique à tous les employés ;
- la distribution d'affiches dans toutes les directions ;
- la création d'un réseau de répondants ministériels et la formation de ces personnes (formation de base et médiation) ;
- le développement et la diffusion d'une session intitulée *Intervention auprès d'un client agressif ou violent* ;
- l'identification d'une personne-ressource dont le rôle est de conseiller et de soutenir les répondants au besoin ;
- la tenue de deux rencontres d'information avec des directeurs régionaux de Faune Québec ;
- la révision en cours de la *Politique organisationnelle sur le harcèlement et la violence* en fonction des nouvelles dispositions de la **Loi sur les normes du travail**.

Résultats et autres commentaires

Deux constats :

- le fait d'avoir mis en place un réseau de répondants desservant toutes les régions administratives pour le ministère de l'Environnement et la Société de la faune et des parcs a permis de répondre rapidement aux demandes ;
- les situations qui ont été soumises jusqu'à maintenant ont pu être réglées par médiation, approche facilitant le retour à un climat de travail sain.

RUBRIQUE Programme d'aide aux employés

Contexte

Le Programme d'aide aux employés (PAE) a été mis sur pied en 1986 au ministère de l'Environnement. Il a été révisé en 1990 et en 1994 à la suite de changements organisationnels. Les services sont assurés par les responsables au centre et par les intervenants régionaux. Le ministère de l'Environnement dispense ce service auprès de la Société de la faune et des parcs du Québec, maintenant appelée Faune Québec, en vertu de l'*Entente de services sur le plan du soutien administratif* convenue en juin 2000 entre les parties.

Objectifs visés

Le PAE vise à maintenir ou améliorer la qualité de vie personnelle et professionnelle des employés, laquelle a un impact sur le rendement ou le comportement au travail. Il apporte aide et soutien aux personnes aux prises avec des difficultés compromettant ou susceptibles de compromettre leur santé, leur équilibre psychologique ou leur rendement au travail.

Moyens

En vue d'atteindre ses objectifs, le PAE du ministère de l'Environnement offre aux employés de tous les niveaux de Faune Québec les moyens suivants :

- la consultation individuelle, qui comprend l'identification du problème, le soutien et la référence à des ressources externes ou spécialisées au besoin ;
- la présentation, chaque année, de quelques conférences portant sur des thèmes liés à la santé psychologique des personnes, et ce, en collaboration avec les membres du Comité PAE de la colline parlementaire ;
- l'intervention-conseil à la gestion auprès des gestionnaires aux prises avec des employés en difficulté ;
- l'intervention de crise et l'intervention post-traumatique dans les situations où il est primordial d'agir rapidement.

Résultats et autres commentaires

Deux constats :

- une augmentation constante de l'utilisation des services du PAE ;
- l'utilisation plus systématique, par les gestionnaires et les équipes de travail, du service d'intervention post-traumatique du PAE lorsque la situation le demande.

Légende

Secteur

Direction générale

Direction

Service

Division

Relève du ministère de la Justice

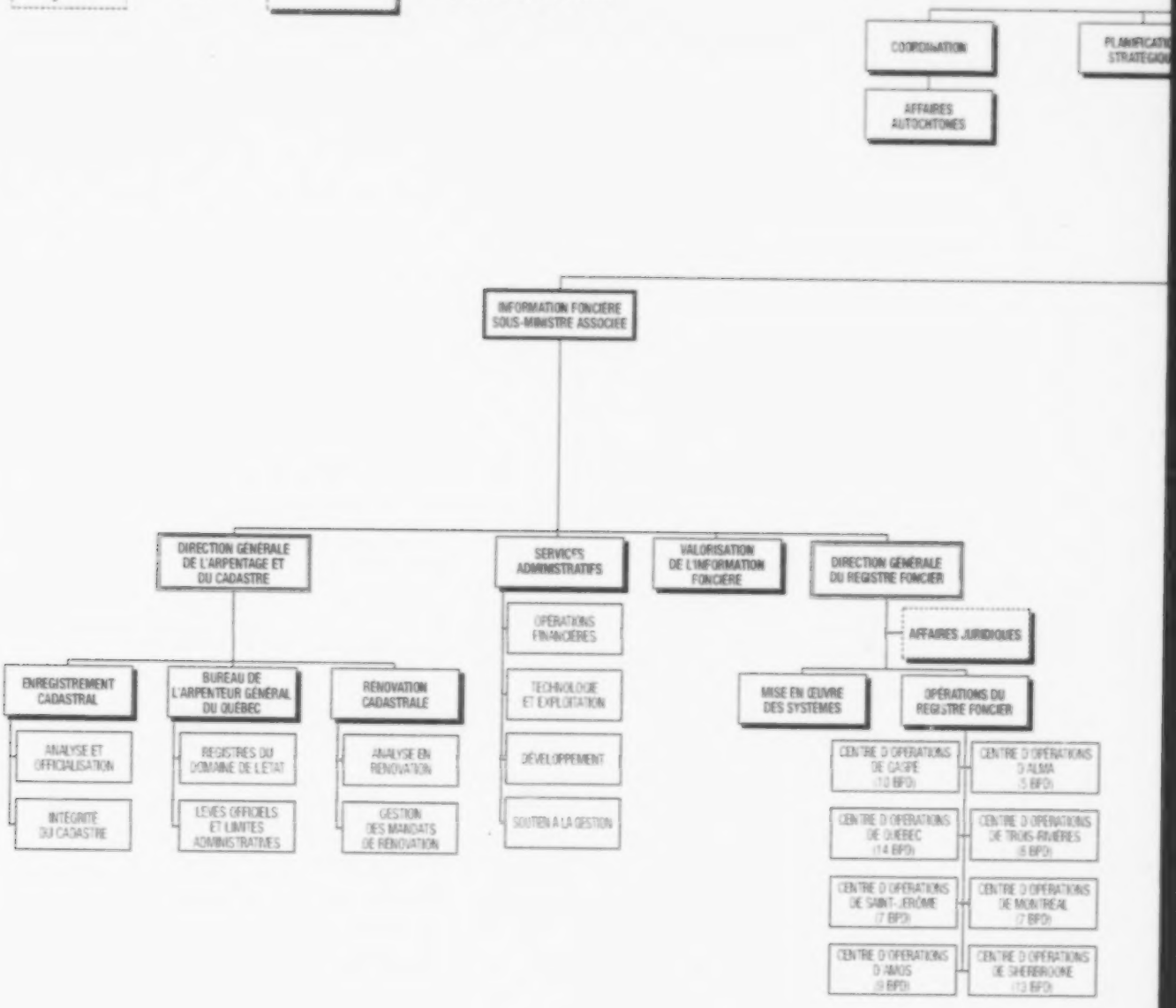

Ressources naturelles et Faune

Québec

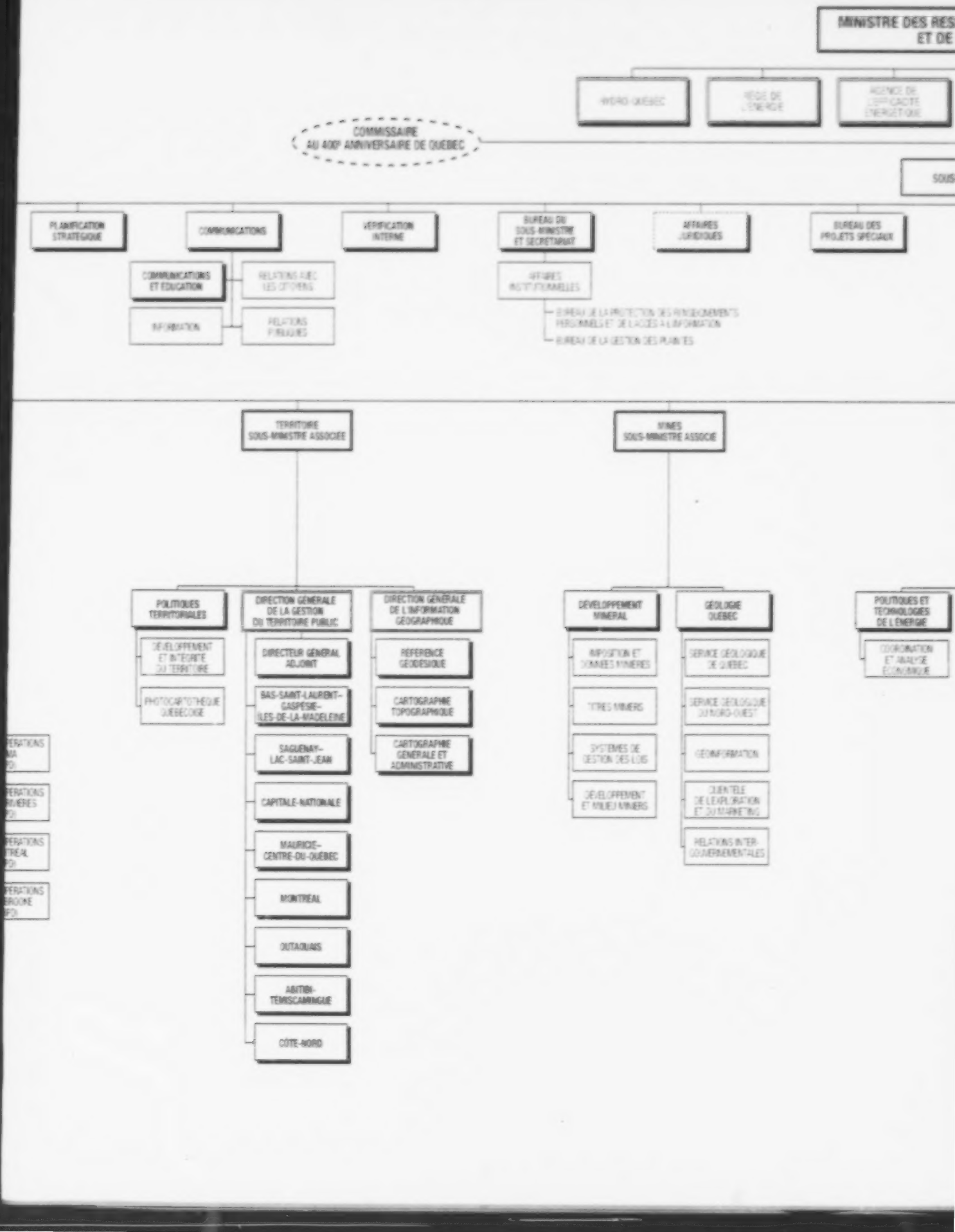
MINISTRE DES RES
ET DE
HYDRO-QUÉBEC
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
COMMISSAIRE AU 400E ANNIVERSAIRE DE QUÉBEC
SOUS
PLANIFICATION STRATÉGIQUE
COMMUNICATIONS
VÉRIFICATION INTERNE
BUREAU DU SOUS-MINISTRE ET SECRÉTARIAT
AFFAIRES JURIDIQUES
BUREAU DES PROJETS SPÉCIAUX
COMMUNICATIONS ET ÉDUCATION
RELATIONS AVEC LES CITOYENS
INFORMATION
RELATIONS PUBLIQUES
AFFAIRES INSTITUTIONNELLES
BUREAU DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION
BUREAU DE LA GESTION DES PLAINTES
TERRITOIRE SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE
MINES SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ
POLITIQUES TERRITORIALES
DÉVELOPPEMENT ET INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE
PHOTOCARTOTHÈQUE QUÉBÉCOISE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
BAS-SAINT-LAURENT–GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE
SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
CAPITALE-NATIONALE
MAURICIE–CENTRE-DU-QUÉBEC
MONTRÉAL
OUTAOUAIS
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
CÔTE-NORD
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
RÉFÉRENCE GÉODÉSIQUE
CARTOGRAPHIE TOPOGRAPHIQUE
CARTOGRAPHIE GÉNÉRALE ET ADMINISTRATIVE
DÉVELOPPEMENT MINÉRAL
INSPECTION ET DONNÉES MINIÈRES
TITRES MINIERS
SYSTÈMES DE GESTION DES LOIS
DÉVELOPPEMENT ET MILIEU MINIER
GÉOLOGIE QUÉBEC
SERVICE GÉOLOGIQUE DE QUÉBEC
SERVICE GÉOLOGIQUE DU NORD-OUEST
GÉOINFORMATION
CLIENTÈLE DE L'EXPLORATION ET DU MARKETING
RELATIONS INTER-GOUVERNEMENTALES
POLITIQUES ET TECHNOLOGIES DE L'ÉNERGIE
COORDINATION ET ANALYSE ÉCONOMIQUE

SOURCES NATURELLES
LA FAUNE
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES
SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
-MINISTRE
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION
RESSOURCES FINANCIÈRES
RESSOURCES HUMAINES
SERVICES INFORMATIQUES
PLANIFICATION ET LIAISON BUDGÉTAIRE
OPÉRATIONS COMPTABLES
ADAPTATION DE LA GESTION
GESTION ET RÉMUNÉRATION
RELATIONS PROFESSIONNELLES
DÉVELOPPEMENT ET FORMATION STRATÉGIQUES
SYSTÈMES INFORMATIQUES QUÉBEC
TECHNOLOGIES INFORMATIQUES
GESTION DES SERVEURS
SYSTÈMES INFORMATIQUES CHARLESBOURG
ÉNERGIE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ
MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT SUR LA FORÊT PUBLIQUE SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE
FORÊTS SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ
GESTIONNAIRE DE PROJETS
DÉVELOPPEMENT ÉLECTRIQUE
AMÉNAGEMENT ÉLECTRIQUE
DÉVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES
CONSERVATION DES FORÊTS
ANALYSES ET STRATÉGIES
RELEVÉS ET DIAGNOSTICS
DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES PRODUITS FORESTIERS
ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES
DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIEL
ÉVALUATION DE LA DEMANDE
ENVIRONNEMENT FORESTIER
PROJETS
GESTION DES STOCKS FORESTIERS
PROGRAMMES FORESTIERS
AMÉNAGEMENT FORESTIER
MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

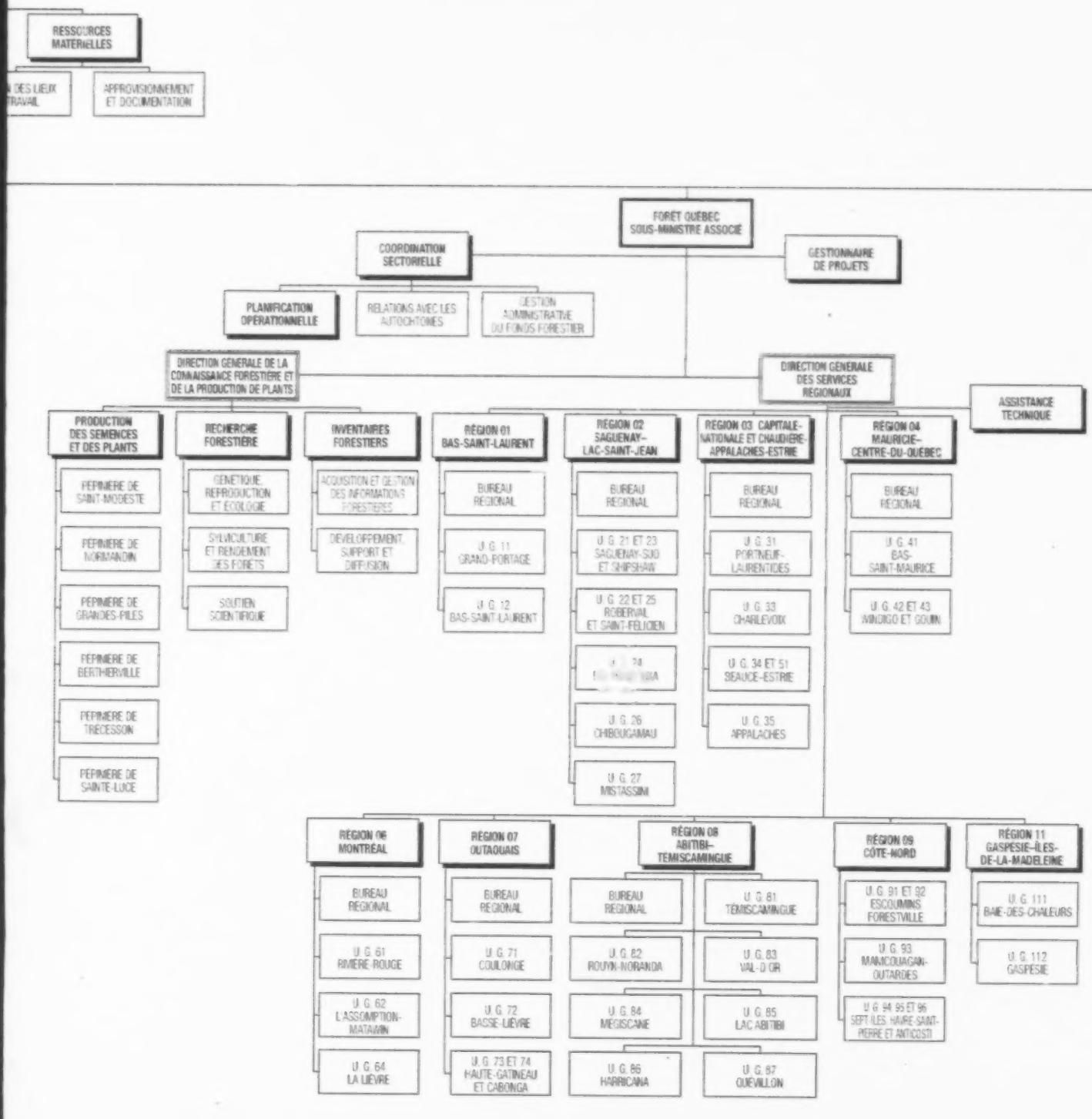
RESSOURCES MATÉRIELLES
APPROVISIONNEMENT ET DOCUMENTATION
FORÊT QUÉBEC SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ
COORDINATION SECTORIELLE
GESTIONNAIRE DE PROJETS
PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE
RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES
GESTION ADMINISTRATIVE DU FONDS FORESTIER
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONNAISSANCE FORESTIÈRE ET DE LA PRODUCTION DE PLANTS
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES RÉGIONAUX
ASSISTANCE TECHNIQUE
PRODUCTION DES SEMENCES ET DES PLANTS
PÉPINIÈRE DE SAINT-MODESTE
PÉPINIÈRE DE NORMANDIN
PÉPINIÈRE DE GRANDES-PILES
PÉPINIÈRE DE BERTHIERVILLE
PÉPINIÈRE DE TRÉCESSON
PÉPINIÈRE DE SAINTE-LUCE
RECHERCHE FORESTIÈRE
GÉNÉTIQUE, REPRODUCTION ET ÉCOLOGIE
SYLVICULTURE ET RENDEMENT DES FORÊTS
SOUTIEN SCIENTIFIQUE
INVENTAIRES FORESTIERS
ACQUISITION ET GESTION DES INFORMATIONS FORESTIÈRES
DÉVELOPPEMENT, SUPPORT ET DIFFUSION
RÉGION 01 BAS-SAINT-LAURENT
BUREAU RÉGIONAL
U. G. 11 GRAND-PORTAGE
U. G. 12 BAS-SAINT-LAURENT
RÉGION 02 SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
BUREAU RÉGIONAL
U. G. 21 ET 23 SAGUENAY-SUD ET SHIPSHAW
U. G. 22 ET 25 ROBERVAL ET SAINT-FÉLICIEN
U. G. 26 CHIBOUGAMAU
U. G. 27 MISTASSINI
RÉGION 03 CAPITALE-NATIONALE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES-ESTRIE
BUREAU RÉGIONAL
U. G. 31 PORTNEUF-LAURENTIDES
U. G. 33 CHARLEVOIX
U. G. 34 ET 51 BEAUCE-ESTRIE
U. G. 35 APPALACHES
RÉGION 04 MAURICIE–CENTRE-DU-QUÉBEC
BUREAU RÉGIONAL
U. G. 41 BAS-SAINT-MAURICE
U. G. 42 ET 43 MINGO ET GOUIN
RÉGION 06 MONTRÉAL
BUREAU RÉGIONAL
U. G. 61 RIVIÈRE-ROUGE
U. G. 62 L'ASSOMPTION-MATAWIN
U. G. 64 LA LIÈVRE
RÉGION 07 OUTAOUAIS
BUREAU RÉGIONAL
U. G. 71 COULONGE
U. G. 72 BASSE-LIÈVRE
U. G. 73 ET 74 HAUTE-GATINEAU ET CABONGA
RÉGION 08 ABITIBI–TÉMISCAMINGUE
BUREAU RÉGIONAL
U. G. 81 TÉMISCAMINGUE
U. G. 82 ROUYN-NORANDA
U. G. 83 VAL-D'OR
U. G. 84 MEGISCANE
U. G. 85 LAC ABITIBI
U. G. 86 HARRICANA
U. G. 87 QUÉVILLON
RÉGION 09 CÔTE-NORD
U. G. 91 ET 92 ESCOUMINS FORESTVILLE
U. G. 93 MANICOUAGAN-OUTARDES
U. G. 94 95 ET 96 SEPT-ÎLES, HAVRE-SAINT-PIERRE ET ANTICOSTI
RÉGION 11 GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE
U. G. 111 BAIE-DES-CHALEURS
U. G. 112 GASPÉSIE

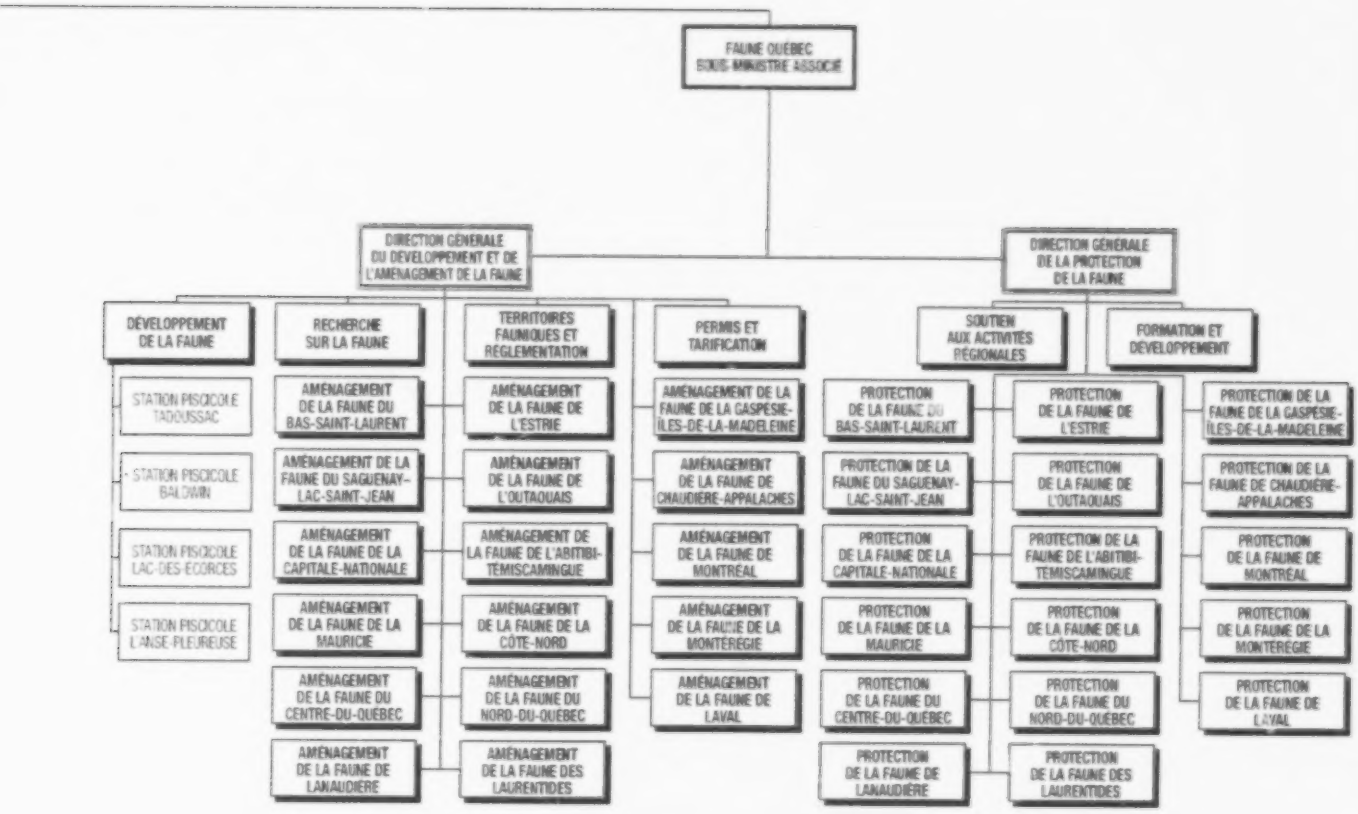
FAUNE QUÉBEC
SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION DE LA FAUNE
DÉVELOPPEMENT DE LA FAUNE
RECHERCHE SUR LA FAUNE
TERRITOIRES FAUNIQUES ET RÉGLEMENTATION
PERMIS ET TARIFICATION
SOUTIEN AUX ACTIVITÉS RÉGIONALES
FORMATION ET DÉVELOPPEMENT
STATION PISCICOLE TADOUSSAC
STATION PISCICOLE BALDWIN
STATION PISCICOLE LAC-DES-ÉCORCES
STATION PISCICOLE L'ANSE-PLEUREUSE
AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DU BAS-SAINT-LAURENT
AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DE LA CAPITALE-NATIONALE
AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DE LA MAURICIE
AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DU CENTRE-DU-QUÉBEC
AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DE LANAUDIÈRE
AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DE L'ESTRIE
AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DE L'OUTAOUAIS
AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DE LA CÔTE-NORD
AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DU NORD-DU-QUÉBEC
AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DES LAURENTIDES
AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DE LA GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE
AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DE MONTRÉAL
AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DE LA MONTÉRÉGIE
AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DE LAVAL
PROTECTION DE LA FAUNE DU BAS-SAINT-LAURENT
PROTECTION DE LA FAUNE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
PROTECTION DE LA FAUNE DE LA CAPITALE-NATIONALE
PROTECTION DE LA FAUNE DE LA MAURICIE
PROTECTION DE LA FAUNE DU CENTRE-DU-QUÉBEC
PROTECTION DE LA FAUNE DE LANAUDIÈRE
PROTECTION DE LA FAUNE DE L'ESTRIE
PROTECTION DE LA FAUNE DE L'OUTAOUAIS
PROTECTION DE LA FAUNE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
PROTECTION DE LA FAUNE DE LA CÔTE-NORD
PROTECTION DE LA FAUNE DU NORD-DU-QUÉBEC
PROTECTION DE LA FAUNE DES LAURENTIDES
PROTECTION DE LA FAUNE DE LA GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE
PROTECTION DE LA FAUNE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
PROTECTION DE LA FAUNE DE MONTRÉAL
PROTECTION DE LA FAUNE DE LA MONTÉRÉGIE
PROTECTION DE LA FAUNE DE LAVAL

31 mars 2005

Ressources naturelles
et Faune
Québec